



CONSEIL GÉNÉRAL du GÉNIE RURAL, des EAUX et des FORÊTS

L'Avenir de la Filière Laitière Française

CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

SYNTHÈSE DES TABLES RONDES RÉGIONALES

**SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FILIÈRES LAITIÈRES
EUROPÉENNES**

Travaux réalisés sous la coordination
de **Yves TRÉDÉ**
ingénieur général du GREF

22 juillet 2004

Référence 2089

sommaire

	pages
Sigles et abréviations	4
Programme stratégique en faveur de la filière laitière	5
Synthèse des tables rondes régionales	15
Analyse des filières laitières européennes	23
Comptes- rendus des groupes de travail	31
1 – La restructuration industrielle	33
2 – L'emploi dans la filière laitière	37
3 – Besoins de financement et allègement des charges	39
4 – L'amélioration des relations - industries / distribution	47
5 – Révision de la réglementation sur les structures laitières et la maîtrise de l'offre	49
6 – Promotion et image des produits laitiers	53
7 – Recherche et innovation	59
Tableau "pistes de recherche développement "	73
Liste des participants aux groupes de travail	79
Tableau : synthèse des propositions des groupes de travail nationaux	89

Sigles et abréviations

ACTA	Association de coordination technique agricole
ACTIA	Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire
ADAR	Agence du développement agricole et rural
CA	Chiffre d'affaire
BCRD	Budget civil de recherche et développement
CAD	Contrat d'agriculture durable
CEP	Contrat d'étude prospective
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CPER	Contrat plan Etat Région
COPERCI	Comité permanent de coordination des inspections
CQO	Certificat de qualification professionnelle
CROA	Commission régionale d'orientation agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel en commun
CVO	Cotisation volontaire obligatoire
DGS	Direction générale de la santé
EBE	Excédent brut d'exploitation
FAC	Fonds d'allègement des charges
FCD	Fédération du commerce et de la distribution
FNCL	Fédération nationale des coopératives laitières
FNIL	Fédération nationale de l'industrie laitière
GMS	Grandes et moyennes surfaces
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
FNPL	Fédération nationale des producteurs de lait
IAA	Industrie agricole et alimentaire
IGP	Indication géographique protégée
ILEC	Institut de liaison des entreprises et du commerce
MTS-JA	Prêts Moyen terme spéciaux jeunes agriculteurs
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OCM	Organisation commune des marchés
PAD	Projet agricole départemental
PDRN	Programme de développement rural national
PAQVEL	Projet d'amélioration de la qualité de vie en élevages laitiers
PGC	Produit de grande consommation
PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PI	Produit industriel
POA	Prime d'orientation agricole
PNNS	Plan national nutrition santé
PSE	Prêts spéciaux d'élevage

PROGRAMME STRATÉGIQUE EN FAVEUR DE LA FILIERE LAITIERE



Principales orientations



Yves TRÉDÉ

Conseil général du génie rural,
des eaux et des forêts

Juillet 2004

Programme stratégique en faveur de la filière laitière

Principales orientations

L'entrée en vigueur en 2004 des décisions prises par le Conseil européen de Berlin de 1999, complétées en juin 2003 par les accords de Luxembourg, modifie en profondeur l'organisation commune des marchés (OCM) du lait et des produits laitiers.

Afin d'accompagner les évolutions de la filière laitière française, le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a demandé aux corps d'inspection du ministère de réaliser une étude prospective sur l'évolution de l'élevage laitier et des industries de transformation du lait en France.

L'économie générale de ce rapport a été présentée lors d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs de la filière, le 10 février dernier.

Sur la base de ce constat, le Ministre a souhaité que soit élaboré un programme stratégique pour adapter la filière aux enjeux de la réforme de la PAC.

Au niveau national, sept groupes de travail se sont réunis de mars à juin 2004. Animés par les services du Ministère et de l'ONILAIT, ces groupes ont rassemblé les familles professionnelles de la filière et les organismes compétents spécialisés, et ont traité les sujets suivants :

1. la restructuration industrielle laitière ;
2. l'emploi dans la filière laitière (exploitations et industries agro-alimentaires) ;
3. les besoins de financement et l'allègement des charges des exploitations (mise aux normes, bâtiments d'élevage ...) ;
4. l'amélioration des relations entre les industries laitières et la distribution ;
5. la révision de la réglementation relative aux quotas (transferts fonciers, politique des structures d'exploitations, aides à la cessation d'activité laitière) et la maîtrise de la production laitière ;
6. l'image et la promotion des produits laitiers ;
7. la recherche et l'innovation dans l'industrie laitière.

Parallèlement, **des tables rondes** réunissant l'ensemble des acteurs de la filière laitière ont été organisées **au niveau régional** sous l'égide des préfets de région et en collaboration avec les préfets de département. Sans remettre en cause les propositions établies au plan national, le constat permet de distinguer des stratégies différenciées selon les régions à forte densité laitière, les zones de montagne aux productions orientées vers les fromages, et les zones intermédiaires lesquelles redoutent une baisse de l'activité laitière.

Toutes les régions veulent maintenir la production et consolider avant le découplage les références des exploitations d'avenir. Pour y parvenir, différentes solutions sont évoquées : consolidation des références historiques, mutualisation des quotas disponibles, redistribution des sous réalisations, révision des projets agricoles départementaux (PAD).

Si des divergences demeurent sur les modalités d'attribution de l'enveloppe de flexibilité et sur l'assouplissement de la réglementation relative aux transferts fonciers, l'unanimité est quasi générale pour une **maîtrise européenne des quotas**. De même, le souci de développer et de mieux valoriser les produits sous signes de qualité (AOC, IGP, BIO..) est fréquemment souligné.

L'allégement des coûts liés à la modernisation des bâtiments et à la mise aux normes des exploitations, de même que les formules d'emploi partagé sont unanimement sollicités.

Au plan de la transformation, nombre de régions s'inquiètent des conséquences d'une reconversion excessive des produits industriels (PI) vers les produits de grande consommation (PGC). Certaines prônent l'intervention des collectivités locales pour le financement des restructurations de sites industriels comme des accès aux réseaux routiers ou d'énergie.

En complément aux travaux régionaux, il a été demandé aux attachés agricoles en poste dans les Etats de l'Union européenne une **analyse des évolutions du secteur laitier de nos partenaires européens**. Dans ces pays, soumis à un contexte commun (mise en œuvre de la réforme de la PAC, contraintes accrues à l'exportation, baisse du prix du lait), l'évolution du secteur diffère sensiblement du cas français. En effet, la restructuration y a débuté depuis plusieurs années, avec notamment une concentration forte de la production (réduction du nombre d'exploitations, accroissement de leur taille), comme de la transformation. Ces économies d'échelle ne permettent toutefois pas aux éleveurs de dégager des revenus plus élevés, en raison notamment de charges plus lourdes (foncier, quotas, ...).

Les travaux menés de février à juin 2004 confirment pour l'essentiel les analyses et les orientations du rapport d'étape établies par le COPERCI. Ils ont permis d'affiner les propositions initiales et de mettre en lumière un ensemble de solutions, dont certaines ont d'ores et déjà donné lieu à application réglementaire.

Ainsi le programme stratégique vise à répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- Maintenir le maximum d'exploitations laitières viables sur l'ensemble du territoire. Ceci nécessite d'accompagner leur modernisation et de réduire les coûts d'exploitation, tout en diminuant les contraintes de travail. Ceci implique aussi, en parallèle, d'améliorer la gestion des quotas laitiers et de procéder à une adaptation de la politique des structures. La maîtrise des volumes au plan européen constitue un objectif partagé.
- Renforcer la compétitivité de la laiterie France tout en préservant l'emploi. Ceci nécessite d'identifier les besoins de la filière en matière de restructuration industrielle afin d'adapter celle-ci au nouveau contexte concurrentiel européen et mondial. De même, il est nécessaire d'accroître la part des produits bien valorisés dans la transformation laitière, sans affecter leur marché, par la reconversion d'une partie des fabrications des produits les moins bien valorisés : produits industriels (beurre et poudres), confrontés à la baisse des restitutions, ou produits de grande consommation (PGC), pour lesquels la concurrence internationale s'accroît.
- L'innovation, la création de valeur ajoutée, une politique de marque et d'expansion des marchés sont indispensables pour conforter de manière durable la filière laitière.

1. Maintenir le maximum d'exploitations laitières viables sur l'ensemble du territoire

1.1. Situation et difficultés

Compte tenu du contexte de la réforme de la PAC, trois objectifs sont à retenir :

1.1.1. Maintenir la compétitivité des exploitations et assurer leur pérennité

La compétitivité des exploitations est notamment compromise par les investissements à réaliser pour améliorer leur outil de production du fait de :

- un parc de bâtiments vétustes ;
- une majorité de bâtiments non conformes aux normes environnementales ;
- un coût de modernisation sur 20 ans estimé à 8,8 milliards d'Euros :
 - 6,5 milliards d'Euros pour la modernisation ;
 - 2.3 milliards d'Euros pour le bloc de traite ;
- un coût de la mise aux normes environnementales estimé à 2 milliards d'Euros pour les 38400 exploitations concernées en zone vulnérable, et à 2,5 milliards d'Euros pour les 41700 exploitations concernées hors zone vulnérable..

Or, les moyens de financement des exploitations sont limités en raison d'un endettement relativement élevé (poids des annuités sur EBE de 35 %) et de revenus inférieurs à la moyenne des exploitations françaises. A cet égard, les travaux des tables rondes régionales soulignent que nombre d'exploitations qui ne se sont pas aux normes, disposant de petites références ou tenues par des agriculteurs âgés, vont probablement abandonner la production laitière dans les prochaines années

1.1.2. Améliorer les conditions de travail

L'astreinte liée à la traite représente environ 55 % du temps de travail des élevages laitiers. En conséquence, l'amélioration des conditions de travail constitue un moyen de maintenir l'emploi ; l'enjeu est d'autant plus important que c'est au sein de la filière laitière que s'enregistre le plus fort taux d'installations.

1.1.3. Répondre aux exigences minimales en matière d'environnement naturel, d'hygiène et de bien-être animal

Le respect des normes fixées par la réglementation communautaire devient capital, avec la conditionnalité, pour les exploitations qui devront investir afin d'adapter leur structure et continuer à bénéficier des aides publiques.

1.2. Propositions

1.2.1. La mise en place d'un plan bâtiment prenant en compte les besoins de la filière

La filière laitière a demandé à bénéficier du plan bâtiments ; le Ministre a souhaité que ce plan soit opérationnel dès le 1^{er} janvier 2005.

Les dispositions suivantes pourraient être prises en compte pour les bâtiments des élevages laitiers :

- l'éligibilité ne doit pas reposer sur des critères géographiques, ni de taille d'exploitation, mais sur la viabilité des exploitations ;
- la priorité doit être donnée à la rénovation des bâtiments existants, pour diminuer la charge d'investissement ; il doit donc être possible de choisir entre une création de bâtiments neufs ou la rénovation ;
- un seuil minimal d'éligibilité devrait être défini pour les investissements en cas de rénovation ; un montant de 15 000 Euros a été proposé pour ce seuil ;
- le bloc de traite, le stockage de fourrage, les accès à la laiterie doivent être éligibles au titre de ce plan bâtiment.
- Les aides attribuées aux jeunes agriculteurs bénéficieront d'une majoration de 10 points du taux de subvention, et d'un déplafonnement en conséquence de la subvention pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation.

1.2.2. Autres propositions en matière de réduction des charges d'exploitation

- des constructions économes : engager des travaux de recherche et développement afin de mettre à la disposition des producteurs des solutions économes pour limiter les coûts de construction ; l'Institut de l'élevage est invité à répondre à l'appel à projet de l'Agence du développement agricole et rural (ADAR) sur le thème « innovations des systèmes de production et organisation ».
- accompagner l'éleveur dans son projet personnel : les modalités d'accompagnement technique de l'éleveur et son financement doivent être revus dans leur globalité en lien avec les offices et les autres partenaires .
- la gestion collective du matériel : une mise en commun plus large du matériel constitue l'un des moyens pour diminuer l'importance du poste mécanisation dans les exploitations ; les dispositions suivantes sont proposées :
 - dans le cadre des aides en faveur des CUMA en zone de montagne, donner une priorité aux demandes d'aides des CUMA pour les activités d'ensilage, de dessilage et de récolte des fourrages ;
 - prendre en compte les conclusions du groupe de travail « montagne » visant d'une part à porter à 35% le taux de l'aide à la mécanisation en zone de montagne pour les CUMA, d'autre part rendre éligibles de nouveaux matériels ;
 - mettre en œuvre un diagnostic « mécanisation » ;
 - instaurer des services complets à l'agriculteur, tels que les services « tracteur-outil-chauffeur » ou « outil automoteur-chauffeur » (appel à projet ADAR à déposer par la FNCUMA).

1.2.3. L'appel aux groupements d'employeurs doit être encouragé pour améliorer les conditions de travail

Il est proposé de favoriser le développement des groupements d'employeurs par l'exonération des charges patronales pour les salariés recrutés sous contrat à durée indéterminée, sous réserve de la compatibilité de cette mesure avec le droit communautaire. Cette disposition pourrait être examinée dans le cadre du projet de loi de cohésion sociale.

1.2.4. L'amélioration de la gestion des quotas laitiers pour adapter les exploitations à la réforme de la PAC constitue un point central

Un large consensus s'est établi sur les objectifs suivants :

- consolider les quotas avant le 31 mars 2006 afin que les exploitations d'avenir bénéficient d'un montant d'aide laitière correspondant au mieux à leur production, et non pas seulement à leur quota ;
- redistribuer des quotas aux exploitations qui poursuivront la production laitière après le découplage ;
- conforter les exploitations aux normes ainsi que celles qui pourront s'y mettre ;
- favoriser le développement de structures associatives en vue d'une meilleure valorisation des quotas tout en assurant une plus grande maîtrise de la contrainte travail (mise en œuvre d'une SCEA laitière).

Parmi les actions proposées, il convient de citer en particulier :

- la préparation du découplage de l'aide directe laitière par l'avancement d'une campagne pour la redistribution des quotas provenant des cessations spontanées de 2005/2006, l'anticipation des libérations au titre des aides à la cessation laitière primées en 2005/2006, l'encouragement aux transferts en totalité aux preneurs poursuivant l'activité laitière avant le 1^{er} avril 2006 ;
- l'actualisation des projets agricoles départementaux (PAD): Il est proposé la prise en compte plus explicite du facteur travail, la généralisation du principe d'une attribution conditionnelle à l'engagement durable et effectif dans l'activité laitière. Certaines mesures font d'ores et déjà l'objet de dispositions dans les arrêtés de répartition des quotas pour la campagne 2004/2005 (engagement dans les chartes des bonnes pratiques d'élevage, seuil plancher d'attribution remonté à 5 000 l.).
- l'harmonisation régionale des règles d'attribution et la mise en œuvre d'une réserve régionale. Plusieurs régions proposent la mise en place d'une commission régionale d'orientation agricole (CROA), d'autres sont réservées.
- le maintien de l'architecture générale de la réglementation relative aux transferts fonciers. Les avis divergent sur ce sujet. Il a été retenu, par le groupe de travail, in fine, une actualisation des seuils de prélèvement ainsi qu'une exonération des prélèvements en dessous du plancher de 150 000 l. par exploitation.
- la réduction ou, à tout le moins, l'absence d'augmentation des quotas au niveau de l'Union européenne. Il est considéré primordial au plan national, comme au sein des tables rondes régionales, de convaincre la Commission de la nécessité d'une révision des hypothèses ayant fondé l'accord de Luxembourg, du fait des évolutions de la consommation et des négociations internationales, et de demander la suppression des hausses de quota prévues à partir de 2006/2007. Le Conseil des Ministres européens a d'ores et déjà été saisi par la France de la pertinence de cette question.
- la maîtrise de l'offre des produits AOC. Cette maîtrise est considérée comme nécessaire pour poursuivre l'amélioration de la qualité de ces produits. Les réflexions sur ce point doivent être approfondies par un groupe de travail *ad hoc*.

La question des prélèvements à l'occasion d'un changement de forme sociétaire, ainsi que la simplification des procédures réglementaires, restent à approfondir.

Il ressort des tables rondes régionales que quelques points font l'objet d'un désaccord entre les zones en matière de gestion des quotas :

- la redistribution des quotas entre régions : les régions à forte densité laitière souhaitent une plus grande mobilité des quotas, alors que les régions en zone intermédiaire craignent une perte de quota et une déprise ; ces dernières souhaitent en conséquence maintenir les quotas, soit au niveau régional, voire départemental, soit au niveau du bassin de collecte.
- l'attribution de l'enveloppe supplémentaire : cette enveloppe de 267 millions d'Euros, à partir de 2006, est une aide qui peut être attribuée aux éleveurs de manière différenciée, en fonction de critères objectifs. Les régions à forte transformation industrielle proposent de l'attribuer aux exploitations dont le lait sert à la fabrication de beurre et de poudres, pour compenser leur faible valorisation. A l'inverse, certaines régions, notamment de montagne, souvent orientées sur la production d'AOC, souhaitent son affectation aux 100 premiers milles litres par exploitation, favorisant ainsi les petites structures.
- révision du décret transfert foncier de 1996 : certaines régions souhaitent définir régionalement les modalités d'application des prélèvements

2. Renforcer la compétitivité de l'industrie laitière française

2.1. Situation et difficultés

Les objectifs de travail étaient de :

- définir les besoins de la filière en matière de restructuration industrielle, de rationalisation des outils actuels et d'adaptation au nouveau contexte concurrentiel européen et mondial ;
- trouver les solutions pour une meilleure valorisation des produits laitiers, notamment de ceux à faible valeur ajoutée, grâce à la reconversion maîtrisée d'une partie de ces produits vers des PGC ,voire certains PI, à plus forte valeur ajoutée ;
- anticiper les conséquences des mutations économiques pour l'emploi.

Des réponses devaient notamment être apportées aux questions suivantes :

- comment valoriser et écouler des excédents de matière grasse après 2007 ?
- comment promouvoir les débouchés potentiels pour la poudre de lait (cracking, produits à forte valeur ajoutée technologique) ?
- comment répondre aux besoins industriels (lait de week-end, surplus saisonniers...), ce qui nécessite le maintien d'un minimum de produits industriels ?
- comment optimiser la taille des outils industriels de production de matière grasse ?
- comment valoriser la diversité de la production fromagère, notamment par l'aide à la mise en place de structures de taille plus importante ?
- comment favoriser la mobilité professionnelle et l'employabilité, et attirer les jeunes dans les formations et les métiers de l'industrie laitière ?
- comment assurer une rémunération du lait au producteur reflétant mieux sa valorisation ?

2.2. Propositions

Les propositions principales sont les suivantes :

- renforcer la compétitivité industrielle par :
 - la réduction des coûts ;
 - l'amélioration du *mix-produit*, en accroissant la part des produits bien valorisés ;
 - la différenciation des gammes de production ;

- la recherche de débouchés nouveaux alimentaires et non alimentaires.
- promouvoir les métiers de l'industrie agro-alimentaire en filière laitière et développer les licences professionnelles au sein des écoles d'industrie laitières, en lien avec l'enseignement supérieur ;
- maintenir un régime communautaire favorisant l'écoulement de la matière grasse laitière après 2007.

Les actions à privilégier consistent en :

- la création d'outils fromagers inter groupes ;
- l'accompagnement des exportateurs ;
- la création de nouveaux outils adaptés aux besoins des marchés ;
- l'appui à la formation professionnelle des salariés menacés dans leur emploi ;
- l'accroissement de l'attractivité des métiers dans l'industrie laitière, notamment pour assurer le renouvellement du personnel des PME fromagères (fruitières) ;
- l'analyse des besoins en qualifications et en compétences des salariés de l'industrie.

Pour cela, les moyens suivants sont à mettre en œuvre :

- une révision de la réglementation du plan sectoriel, afin de permettre l'aide à la rationalisation des équipements de transformation beurre - poudres, dans le cadre de regroupements d'outils avec fermeture des sites. Cette mesure doit faire l'objet d'un accord de la Commission européenne dans le cadre de la révision 2004 du PDRN.
- la mise en place d'un fonds d'investissement, alimenté par voie de cotisation volontaire obligatoire (CVO) prélevée par le CNIEL et homologuée par les pouvoirs publics ; les aides sont à réserver aux entreprises acceptant de communiquer leur comptabilité matière afin de tenir compte des efforts de qualité faits par les producteurs (AOC, BIO, lait de chèvre..)

- en matière d'emploi :

- la mise en place des bourses de l'emploi ;
- une meilleure reconnaissance des compétences, en particulier par l'instauration de passerelles des certificats de qualification professionnelle (CQP) vers les diplômes, notamment dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- la création d'une instance de concertation au sein du Conseil supérieur de l'emploi, en appui à l'observatoire des métiers et des compétences prévu par l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle continue.
- Les mesures en faveur de l'emploi seront complétées dans le cadre du volet emploi du projet de loi pour la cohésion sociale et/ou du projet de loi de modernisation de l'agriculture

Ces réflexions et ces propositions seront reprises et approfondies en tant que de besoin, en ce qui concerne la filière laitière, dans le **Partenariat national pour l'industrie agro-alimentaire**, lancé par le Premier Ministre, et conduit sous la responsabilité du Secrétaire d'Etat.

3. Autres mesures en faveur de l'innovation, des relations entre les industries et la distribution, et de la promotion

3.1. Recherche et développement

Après avoir dressé un état des lieux des moyens consacrés à la Recherche et au Développement (R&D) dans ce secteur, le groupe de travail s'est attaché à faire des propositions concrètes d'évolution du dispositif R&D, tant sur les thèmes de Recherche que les modalités de mises en œuvre.

- **Les actions de R&D** suivantes, susceptibles de produire des résultats tangibles dans les cinq ans, seraient à amplifier :
 - action sur l'alimentation animale et la génétique pour maîtriser l'excédent de matière grasse ;
 - valorisation des matières protéiques et des co-produits ;
 - maîtrise des systèmes d'élevage durables (systèmes économes, innovants) ;
 - meilleure gestion de l'information (automatisation des enregistrements..) ;
 - nutrition et santé (impacts des aliments sur les fonctions digestives) ;
 - maîtrise des procédés sous l'angle des coûts (capteurs, flore) ;
 - la sécurité sanitaire : identifier les facteurs de risque et de contamination du lait en élevage (ex : *campylobacter* dans les produits au lait cru).

- **Les axes de travail** à engager concernent :
 - la sécurité environnementale et les risques afférents ;
 - une meilleure compréhension du comportement du consommateur ;
 - les valorisations non alimentaires.

- Concernant les **modalités de coopération entre sites de recherche**, organismes privés et centres de transferts, et recherche publique et appliquée, il est proposé de :
 - faire du GIS AMALTHEE le lieu d'orientation et de concertation de la R&D ;
 - monter des projets de R&D en partenariat en prenant appui sur des pôles de compétences (tels que Rennes, par exemple)
 - poursuivre les travaux fondamentaux dans le cadre de la recherche publique notamment sur les thèmes liés à la nutrition et à la matière grasse.
 - disposer de lieux relais de diffusion et de transfert : en amont d'une part, entre l'Institut de l'élevage et les chambres d'agriculture ; sur les questions aval d'autre part, entre les ENIL et ARILAIT.
 - gérer le renouvellement des ressources humaines et le remplacement des personnels en R&D, notamment des agents dont les compétences et les trajectoires sont uniques en termes de capacité d'expertise.
 - adapter les financements à la nature des actions R&D. Les questions de long terme qui portent sur des problèmes génériques et sur des missions de service public doivent être prévues sur financements récurrents.
 - mobiliser les compétences en vue de promouvoir de nouvelles applications industrielles (protéines, matières grasses, lactose) .

3.2. Amélioration des relations entre les industries laitières et la distribution

L'objectif était d'étudier les moyens d'améliorer la valorisation des produits laitiers :

- par l'étude de la réglementation des marchés,
- par l'opportunité de créer un observatoire des prix et des marges,
- par une meilleure coopération entre partenaires commerciaux, afin de lutter contre la baisse conjoncturelle ou structurelle de la consommation de produits tels que le beurre, le lait de consommation et certains fromages.

Les solutions proposées pour une relance de la consommation passent par l'accroissement de la concertation entre l'interprofession et le commerce d'aval (GMS, grossistes ou détaillants spécialisés). Il est notamment proposé à l'ONILAIT de réunir les acteurs de la filière et l'INAO pour mieux valoriser, auprès du consommateur, l'image des produits laitiers en magasin, en complément aux actions du CNIEL.

Le débat doit être poursuivi dans le cadre de la concertation engagée entre les industriels et les distributeurs, le 17 juin dernier, à l'initiative du ministre de l'économie .

3.3. Promotion et amélioration de l'image des produits laitiers

Il est recommandé les actions suivantes :

- sur le marché national : une reconquête de l'image santé ; ce point constitue un axe prioritaire. Il s'agit de mieux communiquer pour rétablir une juste opinion des produits laitiers, notamment de la matière grasse laitière, tout en s'inscrivant dans le plan national nutrition santé (PNNS).
- sur les marchés « à portée de camion » : les actions de promotion doivent porter en priorité sur les pays d'Europe élargie et le bassin méditerranéen afin de conforter les positions actuelles, notamment en intégrant les fromages français dans les modes de consommation locaux, et de répondre à la demande du segment des pâtes pressées.
- sur le « grand export » : il importe en priorité de développer la notoriété de la France sur son savoir-faire en matière de produits laitiers. Le soutien public devrait s'orienter sur l'aide au développement des entreprises (prospective, salons, études de marché...) tout en renforçant les appuis administratifs. La *promotion* restant compatible avec les règles de l'OMC, il convient d'obtenir de la Commission un plus large soutien aux entreprises pour faire face à la possible disparition des restitutions.

* * *



L'Avenir de la Filière Laitière Française

TABLES RONDES RÉGIONALES

Rapports des PRÉFETS et des DRAF

Synthèse établie par François BLANC
Chef du bureau du Lait et des Industries Laitières
MAAPAR – DPEI – SDEPA

Juillet 2004

Points principaux :

- Les tables rondes régionales ont illustré, au-delà d'un contexte commun, la diversité des situations entre les grands bassins laitiers, les zones intermédiaires et les zones de montagne.
- L'ensemble des régions affichent leur volonté de maintenir la production laitière, ce qui nécessite une actualisation de la gestion des quotas laitiers, notamment dans le sens d'une harmonisation régionale des modalités de gestion.
- A l'inverse, la mobilité inter-régionale des quotas laitiers et la redistribution de l'enveloppe supplémentaire sont des points de désaccord entre les grands bassins laitiers d'une part, les zones intermédiaires (pour le premier) et les zones de montagne (pour le second) d'autre part.
- La pénibilité du travail est identifiée comme une contrainte majeure, voire la principale, de la production laitière, qui nécessite la rationalisation de l'exploitation ainsi que le développement des services de remplacement et des groupements d'employeurs.
- Toutes les régions demandent une contribution de l'Etat aux coûts élevés de la mise aux normes et de la modernisation des exploitations pour accroître leur rentabilité.
- En ce qui concerne la transformation, la restructuration (alliances, partenariats, regroupements) des entreprises, notamment de celles fabricant du beurre et des poudres, est considérée comme indispensable.
- La reconversion d'une partie de la transformation en produits industriels ou en PGC basiques vers des PGC bien valorisés est jugée comme inévitable, même si les régions orientées vers la production de PGC craignent un « effet domino » du fait d'une reconversion trop rapide.
- Pour faciliter une meilleure valorisation, l'effort de recherche doit être accru et surtout mieux coordonné entre firmes privées et secteur public.
- De même, la promotion de l'image locale et de la qualité est avancée comme solution pour accroître la valorisation et améliorer la commercialisation des produits laitiers.

Introduction

Des tables rondes régionales ont été organisées, sous la responsabilité du préfet de région, pour contribuer à l'élaboration du programme stratégique pour la filière laitière. Cette réflexion avec les acteurs régionaux, au moins sur les thèmes à forte déclinaison locale (restructuration, emploi, besoins de financement, révision de la réglementation des quotas) apparaissait indispensable pour contribuer à l'élaboration du plan national.

Cette synthèse reprend les principaux points de ces tables rondes, en distinguant :

- le constat de situations régionales contrastées, dont la diversité a par ailleurs été bien reflétée dans les discussions au niveau national ;
- une préoccupation générale, mais variable selon les spécificités régionales, quant aux conséquences de la réforme de la PAC ;
- des solutions se concentrant sur la production et la transformation, avec également des propositions en matière d'emploi et la demande d'un meilleur appui de la recherche publique.

1. Un constat : des situations régionales contrastées, bien reflétées par les discussions dans les groupes de travail nationaux

1.1. Une forte mobilisation régionale sur l'avenir de la filière laitière

A peu près toutes les régions, quelles que soient l'importance et les spécificités de la filière laitière, se sont mobilisées. Ces tables rondes ont en effet rassemblé les opérateurs de la filière, les services du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (MAAPAR) et des représentants des collectivités territoriales. Les séances ont souvent été animées et les débats contradictoires ont apporté autant d'enseignements que les consensus.

Cette mobilisation traduit la perplexité de la filière face aux échéances à venir, mais surtout sa volonté d'y apporter des solutions. Beaucoup s'accordent à penser que la prise de conscience de la nouvelle PAC a été plus tardive en France qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas ; cette prise de conscience est désormais bien ancrée et l'urgence de solutions est reconnue par tous.

1.2. Des situations contrastées et bien connues

Le constat traduit des situations régionales spécifiques, mais bien connues. Il est possible de distinguer schématiquement les régions de forte densité laitière, les zones de montagne aux productions orientées vers les fromages, et les zones intermédiaires, où le lait reste souvent une production significative. Les tables rondes reflètent cette diversité et la volonté, au-delà de solutions communes, d'y apporter des réponses spécifiques et adaptées aux enjeux locaux.

1.3. Une forte cohérence avec les discussions dans les groupes de travail nationaux

Les détails de ces comptes-rendus viennent davantage enrichir et illustrer les débats au niveau national qu'ils ne les remettent en cause. En effet, au-delà des spécificités, les enjeux et les solutions recoupent largement les teneurs des débats des sept groupes de travail comme les conclusions du rapport du COPERCI.

Il ne faudrait pas en conclure à un exercice redondant ; cette cohérence traduit au contraire la circulation de l'information entre niveaux national et régionaux pour tous les acteurs, publics comme privés, ainsi que l'efficacité de la représentation professionnelle à se faire le porte-parole des préoccupations de leurs fédérations.

2. Un consensus se dégage sur les difficultés que la filière doit résoudre, en particulier :

- la baisse du prix du lait payé au producteur ;
- la pénibilité du travail, cause principale d'abandon de cette production ; cette remontée confirme les résultats de l'étude SOFRES commandée par la FNPL.
- l'inquiétude sur les perspectives d'installation, mais aussi sur le maintien des exploitations en place, du fait de ces contraintes de travail, du niveau d'investissement nécessaire et des perspectives incertaines.
- le non-renouvellement de contrats entre industriels et coopératives de collecte, qui délocalisent leur approvisionnement et leur production (Ardennes).
- le risque que la reconversion des produits industriels (PI) vers les produits de grande consommation (PGC) déstabilise ces marchés par « effet domino » ;
- le développement du *hard discount*, tirant le coût des produits à la baisse et pesant sur le prix des produits comme du lait.
- un contexte international menaçant, avec notamment les négociations de l'OMC dans le cycle de Doha ou le MERCOSUR.
- la crainte de l'anticipation par la Commission des décisions de Luxembourg.
- l'insuffisance de recherche – développement (R&D) dans les entreprises de transformation.

2.1. Dans les grands bassins laitiers

Ces régions disposent d'ores et déjà des exploitations de taille importante. L'économie de ces exploitations est toutefois directement affectée par la réforme de la PAC et la baisse de la valorisation des produits industriels, très présents dans ces bassins.

2.2. Dans les zones intermédiaires

Ces régions, comme le Centre ou la Bourgogne, où le quota des exploitations peut dépasser celui des grands bassins laitiers, craignent également une baisse de la rentabilité de la production laitière. Celle-ci se traduirait par un abandon de cette production au profit d'autres, végétales notamment ; la Bourgogne évoque à cet égard un taux d'abandon de 30%. Toutefois, les éleveurs refusent cette analyse et manifestent leur confiance dans la pérennité de la production laitière, mais sous une forme consolidée.

Une telle déprise laitière remettrait en cause l'aménagement du territoire. Elle pourrait avoir pour première conséquence que, en dessous d'un certain volume d'activité, les services d'appui (CUMA, vétérinaires, contrôle laitier) ne seraient plus assurés.

En outre, les zones de production significatives au sein de ces régions, comme en Champagne – Ardennes, sont confrontés à des non-renouvellement de contrats et s'interrogent sur les intentions des transformateurs.

2.3. Dans les zones de montagne

Les zones de montagne craignent une déprise importante. Ces zones se caractérisent par une taille d'exploitation inférieure à la moyenne nationale et des coûts de production et de collecte plus élevés. Les exploitants auront le choix entre deux options, suite au découplage : se spécialiser ou abandonner le lait pour une production alternative.

3. Des solutions volontaristes

3.1. Une volonté de maintenir une production laitière consolidée dans toutes les régions

Toutes les régions, quelles que soient leurs caractéristiques (grands bassins laitiers, zones intermédiaires, zones de montagne), veulent maintenir la production laitière. Certaines zones intermédiaires, comme la Bourgogne ou le Centre, estiment que, si le découplage va entraîner l'arrêt de la production de la part de certaines exploitations, leur quota sera repris par d'autres éleveurs. Dans tous ces cas, cette consolidation permettra le maintien d'une production laitière de volume globalement identique au niveau régional. D'autres zones intermédiaires, comme le Poitou-Charentes, craignent en revanche une fuite des quotas vers les bassins laitiers voisins.

Toutes les régions appellent à un renouvellement de la gestion des quotas laitiers

Un consensus se dégage pour envisager une harmonisation des règles de gestion, en particulier de redistribution, des références disponibles au plan régional. Il est préconisé une mutualisation des excédents départementaux au niveau régional, avec toutefois une priorité de redistribution au sein de chaque département d'origine. Cette mutualisation passe notamment par une révision des PAD et la mise en place d'une Commission régionale d'orientation agricole (CROA) (Aquitaine, Languedoc – Roussillon et Midi – Pyrénées) ; certaines organisations syndicales, comme en Bretagne, se montrent toutefois réticentes. Le Poitou - Charentes demande à ce que l'installation sur les exploitations ne disposant pas de référence historique soit facilitée. Cette région a, comme la Vendée, mis en place une mutualisation des quotas libérés pour réaliser une attribution complémentaire de 50.000 l. à tout jeune éleveur. Les transformateurs du Centre sont en revanche favorables à ce que la mutualisation reste au niveau du bassin de collecte.

En revanche, la redistribution des quotas entre régions fait l'objet de divergences : les régions à forte densité laitière (Bretagne, Pays de la Loire) souhaitent une plus grande mobilité

des quotas, alors que les zones intermédiaires (Bourgogne, Centre, Champagne – Ardennes, Poitou – Charente) craignent un transfert des quotas et une déprise ; celles-ci souhaitent en conséquence maintenir les quotas soit au niveau régional, voire départemental, soit au niveau du bassin laitier.

L'attribution de l'enveloppe supplémentaire ne fait pas non plus l'objet d'accord : la Bourgogne souhaiterait que cette enveloppe reste couplée à la production. La Bretagne et les Pays de la Loire proposent de l'attribuer aux exploitations dont le lait sert à la fabrication de beurre et de poudres, pour compenser la faible valorisation de ces produits ; ceci éviterait la mise en place d'un double prix du lait (l'un pour les PGC et l'autre pour les PI) et réduirait l'effet domino. Certaines régions, notamment de montagne (Franche-Comté, Rhône – Alpes), souhaitent à l'inverse l'affectation de cette enveloppe aux 80 ou 100 premiers milles litres, favorisant ainsi les petites exploitations. Enfin, la Basse – Normandie propose d'affecter une partie de cette enveloppe aux éleveurs qui s'engagent dans un système « tout herbager », dans le cadre d'un engagement du type du Contrat d'agriculture durable (CAD). L'Auvergne demande une compensation du handicap montagne et la Franche – Comté un soutien complémentaire pour le système pâturage - foin. En matière d'alimentation, les régions Pays de la Loire, Champagne – Ardennes et Basse Normandie plaident pour le maintien des prairies ; le Nord – Pas de Calais recommande une substitution du maïs – soja par l'herbe.

Toutes les régions demandent d'accélérer la redistribution des sous-réalisations structurelles et la consolidation des références historiques afin de mettre en adéquation, au moment du découplage, l'aide laitière et la production réelle. L'objectif doit être d'affecter les quotas aux exploitations qui continueront à produire du lait après le découplage en 2006, en respectant un équilibre entre référence laitière et moyens humains.

Enfin, l'Auvergne réclame une annonce des modalités de fin de campagne transparente et la région Rhône – Alpes le maintien du système des allocations provisoires. La Franche –Comté demande la suppression des lissages de fin de campagne.

Au niveau de l'exploitation, plusieurs régions (notamment Bretagne, Pays de la Loire, Nord – Pas de Calais) demandent d'attribuer des quotas aux exploitations, quelle que soit leur taille, pour redonner des perspectives à la production laitière. Ces régions estiment que la plupart des éleveurs peuvent accroître leur production, de 20% en Pays de la Loire ou en Bourgogne, sans investissement supplémentaire. Il est recommandé d'assouplir la réglementation relative aux transferts fonciers et aux formes sociétales, notamment aux GAEC (en Aquitaine, Languedoc – Roussillon, Midi – Pyrénées et Poitou - Charentes). La région Champagne – Ardennes propose la création d'une SCEA laitière.

Ces points ne font toutefois pas consensus : même au sein de ces régions, certains estiment, citant les études de l'Institut de l'Élevage, que l'agrandissement n'est pas une garantie de rentabilité : il ne permettra pas d'économie d'échelle et se heurte aux contraintes de temps de travail. Plusieurs régions, telle l'Auvergne, estiment que l'augmentation de la taille de l'exploitation n'est pas un objectif en soi. La région Rhône – Alpes préconise d'accroître le quota aux exploitations en zone de déprise laitière.

Enfin, il est appelé :

- à une maîtrise de la production au niveau européen, notamment par le rejet de la hausse des quotas à partir de 2006 (Pays de la Loire, Bourgogne, Franche - Comté). Seul le Poitou – Charentes estime que la maîtrise de l'offre au niveau régional n'est pas prioritaire, car cette région a du mal à produire la totalité de son quota ; sa préoccupation est que ce quota ne soit pas transféré vers d'autres régions.
- à davantage d'équité dans la gestion des dépassements entre les pays européens, où les réglementations nationales ne sanctionnent pas à l'identique les dépassements

individuels. Il s'ensuit des sous-réalisations en France et des dépassements dans de nombreux pays.

- à un maintien du système des quotas après 2015 (Alsace).

Les contraintes de la mise aux normes, de la modernisation et de la pénibilité du travail

Les contraintes de la mise aux normes sont soulignées par toutes les régions. La Bretagne demande ainsi une application souple des règles de l'éco-conditionnalité, un allègement des procédures du PMPOA 2 et la prise en compte des capacités de financement des exploitations ou de l'âge des exploitants. La Champagne – Ardennes demande des dérogations pour les plus de 50 – 55 ans et la région Alsace des délais supplémentaires. Une contribution de l'Etat et des collectivités territoriales est demandée pour financer la mise aux normes, en particulier hors zone vulnérable, comme en Rhône – Alpes, en Franche-Comté, dans le Centre, en Alsace ou en Bourgogne. L'ensemble des régions souhaite des règles de la conditionnalité lisibles, applicables et aisément contrôlables.

Le même souci de financement se manifeste à l'égard de la modernisation des équipements, considérée comme une priorité, avec une nécessité non seulement d'améliorer mais aussi d'agrandir l'atelier laitier. Le cadre du plan bâtiments est généralement cité, ainsi qu'un maintien des aides des contrats de plan Etat – région (CPER). Ces aides sont jugées indispensables, notamment en Poitou - Charentes, pour éviter l'abandon de la production laitière ; elles devront être ciblées sur les exploitations dont l'atelier laitier perdurera. Plusieurs postes sont proposés pour des financements, comme les conditions de travail, le bien-être animal ou la qualité du lait. La région demande aussi l'allongement de la durée des prêts pour faciliter les installations.

La pénibilité du travail en élevage laitier est unanimement dénoncée. Le Nord – Pas de Calais estime qu'une meilleure organisation du travail, notamment la rationalisation de la conduite de l'atelier laitier, constitue un moyen pour améliorer la compétitivité. Par exemple, l'initiative PAQVEL (Projet d'Amélioration de la Qualité de Vie en Elevages Laitiers) mise en place en Aquitaine et financée par le CPER, s'appuie sur des fiches conseils élaborées dans le cadre d'un large partenariat ; il s'agit d'aider les éleveurs laitiers à faire un bilan de leur situation en termes de volume de travail et d'astreinte, de manière à dégager puis à accompagner des solutions.

L'Auvergne estime qu'il ne faut pas attendre d'importantes économies d'échelle de l'agrandissement des exploitations en région herbagère ; elle demande de mieux communiquer sur le métier d'éleveur laitier, à l'instar de ses actions et de son programme « vivre du lait ». Le Poitou - Charentes met aussi en avant la communication, via des approches de groupe, pour maintenir un climat propice à la production laitière.

3.2. La recherche de transformations mieux valorisées

La reconversion d'une partie de la transformation en produits industriels ou en PGC basiques vers les PGC bien valorisés est souvent considérée comme nécessaire et toujours comme inévitable. La Bourgogne, la Basse – Normandie et l'Auvergne préconisent le développement de produits sous signe de qualité (AOC ou montagne, par exemple), la valorisation du savoir-faire traditionnel et une meilleure traçabilité du lait et des produits. La Basse – Normandie et l'Auvergne envisagent en outre une révision du cahier des charges des AOC fromagères, afin que ceux-ci reflètent davantage les typicités locales. Le Limousin et la Bourgogne, avec l'AOC Chaource, mettent en avant la prospection des niches encore existantes. La Franche – Comté propose des mesures volontaires de régulation de l'offre des fromages AOC.

Les Pays de la Loire insistent sur la nécessité d'encourager les alliances, les partenariats et les regroupements d'entreprises. Ce partenariat est jugé nécessaire aussi bien pour rationaliser les circuits de collecte (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin) que pour éviter les doubles investissements (Bretagne). Ainsi, la Franche – Comté réfléchit à l'implantation d'un outil fromager pour le Grand Est d'une capacité de 40 à 50.000 t. d'emmental.

En matière de collecte, les régions Champagne – Ardennes et Rhône – Alpes proposent de modifier la fréquence de la collecte, avec un intervalle de 2 à 3 jours, sauf pour les AOC.

Les industriels, notamment en Bretagne, jugent inéluctable la mise en place d'un double prix du lait selon la valorisation des produits transformés. Ceci accroîtrait la compétitivité des PGC « commodités », tels les fromages fondus ; ces produits sont souvent sur des marchés en croissance, mais leur coût de production, auquel le lait concourt à 60%, obère leur compétitivité.

Presque toutes les régions demandent des aides publiques pour accompagner la restructuration industrielle, notamment la hausse de l'enveloppe POA. L'Auvergne demande en outre une aide pour compenser les surcoûts liés aux contraintes en zone de montagne. Dans le bassin sud-ouest, la restructuration des dernières années a permis de réorienter la transformation pour l'essentiel vers les PGC. Le risque de cessation de contrats sur la poudre de lait et le beurre existe certes ; toutefois, la priorité est désormais de poursuivre la restructuration de la collecte plutôt que de l'outil industriel.

3.3. Des actions sur les autres thèmes

En matière d'emploi

Plusieurs régions, telles Rhône – Alpes, Champagne – Ardennes ou le Centre, demandent le développement des groupements d'employeurs et des services de remplacement. L'objectif n'est pas seulement financier : ces mesures visent aussi une meilleure organisation du travail et une amélioration des conditions de vie des éleveurs, afin de maintenir un flux d'installation suffisant. Selon la Bretagne, les formules permettant l'emploi partagé doivent être remises à plat ; cette région recommande le développement du salariat agricole, à l'instar du Centre et de la Basse Normandie. Elle préconise la formation d'employés spécialisés en conduite de troupeau laitier et la relance d'une politique de formation tenant compte les besoins des éleveurs.

L'Aquitaine, le Languedoc – Roussillon et le Midi – Pyrénées demandent des exonérations de charges salariales pour les tâches d'astreinte, dans le cadre des groupements d'employeurs ou des services de remplacement, et une adaptation de la réglementation des GAEC partiels ; cette demande est partagée par plusieurs régions (Poitou – Charentes, Rhône – Alpes, Basse et Haute Normandie). Le Poitou – Charentes plaide pour une réflexion sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines dans les formes sociétaires, ainsi qu'un meilleur accompagnement de la transmission par un repérage très en amont.

La région Centre compte expertiser le regroupement des services et des structures d'encadrement professionnel, comme les laboratoires de contrôle.

En matière de transformation, les Pays de la Loire conseillent de mener une réflexion prospective sur l'évolution de l'emploi et des besoins de formation dans le secteur laitier, par exemple par un contrat d'étude prospective (CEP). La Franche – Comté propose, pour faire face au difficile renouvellement des fromagers, de favoriser l'adaptation des outils de travail pour en réduire la pénibilité et de développer la formation par l'apprentissage et l'alternance.

En matière de commercialisation

Les régions appellent à un renforcement de la communication sur les aspects de qualité (Auvergne) ou diététiques (Basse Normandie) et de la promotion collective (Bretagne, Bourgogne). La mise en place d'une IGP Basse Normandie, valorisée notamment à travers les ventes directes (ce qui permettrait le maintien des emplois), et de campagnes sur l'origine bretonne, alsacienne ou bourguignonne, sont envisagées. De même, le renforcement de l'identité régionale est évoqué en Charentes - Poitou, de façon à mieux valoriser les terroirs et les modes de production.

Plusieurs régions réclament aussi un meilleur partage de la valeur ajoutée entre les stades de la filière ; elles considèrent que la baisse du prix du lait profite essentiellement à la distribution mais n'est pas répercutée aux consommateurs. Ce partage pourrait être rééquilibré en faveur des transformateurs par la mise en place de centrales de vente, sur le modèle des centrales d'achat de la grande distribution.

En matière de recherche, il est demandé un effort accru et une meilleure coordination entre recherche publique et entreprises

L'exemple de Bretagne – Biotechnologies – Alimentaires est cité comme un modèle. L'application d'une telle initiative nécessite toutefois des services de R&D hors de portée des petites ou moyennes laiteries. La Bretagne estime donc qu'une politique volontariste est nécessaire pour favoriser le transfert technologique.

La Basse Normandie souligne le besoin de produits nouveaux, y compris par leur forme ou leur conditionnement, issus de la R&D ; ils doivent être adaptés aux demandes des consommateurs en matière de santé et de sécurité (Auvergne). Cet effort doit être réalisé en commun par les entreprises de transformation, avec le soutien des collectivités territoriales et surtout dans une meilleure proximité avec le terrain. Le cadre d'unités mixtes technologiques, comme en Auvergne, semble approprié. Les entreprises ont notamment besoin d'un appui pour le passage d'une technique du stade de la recherche, fondamentale ou appliquée, au stade industriel. La Franche – Comté demande à réorienter une partie de l'activité du réseau régional de recherche agro-alimentaire et environnementale sur les laits standards, dans un cadre géographique élargi.

Cet effort de recherche doit également porter sur la définition de nouveaux systèmes de production (temps de travail, modernisation économe, bien-être des animaux), notamment lors de regroupement d'ateliers laitiers (Rhône – Alpes).



L'Avenir de la Filière Laitière Française

ANALYSE DES FILIÈRES LAITIÈRES EUROPÉENNES

Rapports des attachés agricoles

Synthèse établie par Jean - Pascal LANUIT

Chargé de Mission

Bureau du Lait et des Industries Laitières

MAAPAR – DPEI – SDEPA

Juillet 2004

Points principaux :

- Les pays européens sont confrontés à des évolutions de même nature que celles en cours en France, laquelle se distingue cependant par un rythme de restructuration plus lent et un démarrage plus tardif.
- Au niveau de la production, ce rythme pourrait s'expliquer par la gestion des quotas « à la française » et par des systèmes de production plus diversifiés.
- L'industrie laitière française se distingue aussi par une concentration moindre, qui fait cohabiter des formes juridiques diverses et des degrés d'internationalisation variables.
- Cette situation implique qu'une crise sectorielle dans l'économie laitière touchera nécessairement la France, mais que les risques de voir l'ensemble des acteurs de la filière frappés au même moment sont restreints par rapport à ses concurrents européens.
- Par ailleurs, ce retard de restructuration doit être nuancé par une avance dans certains secteurs les plus porteurs (Recherche et Développement, valorisation des marques) et une valorisation du lait supérieure à celle de la plupart des grands pays producteurs.
- Ces atouts demanderont un effort d'optimisation pour être maintenus, sachant que les autres économies laitières européennes chercheront à améliorer leur productivité par une meilleure spécialisation et une diversification internationale.

Introduction

Les filières laitières européennes présentent des différences significatives entre pays, qu'il convient de ne pas minimiser. Dans certains cas, une problématique nationale peut conduire à la mise en place de stratégies qui ne sont pas transposables.

Par ailleurs, les pratiques de consommation, les habitudes alimentaires ou de marketing sont aussi diverses que les modes de production, même si ces comportements sont plus souvent homogènes à l'étranger qu'en France.

Enfin, au sein des grands pays, plusieurs type d'agriculture laitière peuvent cohabiter, ce qui crée alors des contraintes spécifiques et donne à l'Etat membre concerné un rôle de régulateur plus important.

1. L'état des lieux révèle un secteur économique important en cours de concentration et de perte de débouchés extérieurs

Le poids économique du secteur laitier reste important

Le secteur laitier est dans beaucoup de cas le premier (Allemagne, avec un CA de 19 milliard d'Euros en 2002, Italie avec 13 milliard d'Euros) ou le second (Espagne, avec un CA de 6,6 milliard d'Euros) secteur de l'industrie agroalimentaire.

Une restructuration de la production est en cours à travers toute l'Union

Partout, le nombre de vaches par exploitation, les quotas détenus par exploitation, la production laitière par vache sont en croissance depuis dix ans. En revanche, le niveau de concentration des exploitations reste variable et s'étage sur un axe Nord/Sud.

Au Danemark et en Suède, la production par vache dépasse 8 200 l. (8 780 l. en Suède). Les exploitations sont de très grande taille ; l'Ecosse suit à son tour ce chemin (44% des exploitations ont plus de 100 vaches). Le quota détenu par exploitation a doublé au Danemark en 10 ans pour atteindre 602 000 l. Au Royaume Uni, les élevages inférieurs à 100 animaux régressent, à un rythme accru pour les élevages de moins de 50 animaux. La production par vache est moindre (6 467 l.) mais s'est accrue de 17% depuis 1995 / 1996. L'Allemagne affiche des performances semblables, avec une forte disparité entre les exploitations de l'Est (158

vaches avec un rendement moyen de 7 150 l/an) et de l'Ouest (27 vaches, à 6 300 l./an) ; elle perd 5% d'exploitations par an. L'élevage moyen hollandais approche le seuil des 60 vaches (40 en 1990).

Des pays comme la France ou l'Irlande se situent à un niveau médian. 35% des producteurs irlandais se situent entre 90 000 et 180 000 l. Dans le cas français, il convient de rappeler que la restructuration est plus lente : entre 1996 et 2003, le nombre de producteurs ne s'est réduit que de 23% contre 40% dans les autres pays laitiers européens.

Le phénomène de concentration touche aussi les pays du Sud. L'Italie a perdu en 10 ans 68% des exploitations de moins de 20 vaches. Mais l'exploitation moyenne se situait toujours en 2000 à 22 animaux.

Enfin, dans les nouveaux Etats membres, la mise aux normes, après la récession longue de sortie de l'économie socialiste (la Hongrie a perdu 25% de sa production, 22% de sa consommation), poussera à la disparition des plus petites structures.

La concentration géographique est croissante et forte

L'Union européenne connaît une spécialisation des régions laitières :

- 85% de la production danoise s'effectue dans le Jutland ;
- 50% de la production et 75% des exploitations espagnoles se situent dans la corniche cantabrique ;
- 75% de la production italienne (68% des vaches) se situe dans le Nord de l'Italie ;
- 80% du lait suédois vient du Sud du pays.

Le prix du lait tend à baisser, à l'exception des nouveaux Etats membres

Ce phénomène peut trouver son explication dans une évolution de la répartition des marges, plus à l'avantage des transformateurs et des distributeurs, et dans les gains de productivité réalisés chez les producteurs. Au Danemark, le prix du lait se situait vers 284 DKK en 1988 / 1989, il est à 251 DKK en 2002 / 2003. Entre 1996 et 2000, le prix « sortie de ferme » du lait britannique a chuté d'un tiers et se situe encore entre 8 et 13% au-dessous des prix des autres pays européens (même si ces évolutions résultent en partie de phénomènes de change). En Allemagne, les baisses récentes (-15% sur trois ans) ont conduit à des grèves de livraisons et de fortes tensions avec la distribution.

Dans le cas de la France, la bonne tenue de la rémunération des exploitants (17.400€ par UTAF) doit être signalée par rapport à la situation de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Irlande ou du Danemark.

Les industries laitières se restructurent et se concentrent

Les différences sont importantes d'un pays à l'autre ; un axe Nord/Sud se retrouve. L'Italie compte plus de 2 000 entreprises laitières, l'Espagne 600, tandis que le Royaume Uni n'en compte plus que 130 et l'Allemagne 118 (contre 360 en 1990). Une laiterie allemande transforme en moyenne 205 000 t. et la concentration est encore plus importante dans les nouveaux Länder. Au Danemark, elles sont passées de 59 en 1993 à 41 dix ans plus tard. La Suède semble en revanche avoir fini sa restructuration majeure à la fin des années 90.

La concentration progresse même quand le nombre d'entreprises est important. Au Danemark et en Suède, Arla Foods est en position de quasi monopole (93% du lait travaillé). Aux Pays-Bas, le duopole Friseland Coperco Dairy Foods / Campina contrôle 80% de la collecte et de la transformation. En Irlande, trois grands opérateurs se partagent 70% de la transformation : Kerry, Glanbia et Dairygold. Les 6 premiers opérateurs comptent pour 80% et les 8 premiers pour 90%. Le segment du lait alimentaire italien est très concentré avec 2 leaders nationaux, Parmalat et Granarolo, représentant plus de 60% du marché. Le marché des yaourts fait également l'objet

d'une concentration : Danone, Müller et Yomo contrôlent 60% du marché. Au Royaume Uni, 10 sociétés font 91% de la production de lait liquide, 8 font 70% du fromage, 3 font 87% du beurre, 4 font 67% de la poudre de lait et 4 font 95% du lait concentré. En Autriche les 5 premières laiteries concentrent les 2/3 de la production. Il n'y a pas en revanche d'opérateur en position de leader pour les fromages.

A l'exception de la Belgique, dont la spécialisation s'accroît, les pays de l'Union à 15 se détournent des produits industriels, notamment de la matière grasse industrielle. La part de la matière protéique industrielle a cependant légèrement progressé aux Pays-Bas et au Danemark. Le poids des produits industriels reste prépondérant en Belgique et en Irlande. Danemark, France et Finlande sont au dessus de la moyenne de l'Union à 15.

Les organisations administratives de filières sont diverses

Dans tous les cas, l'Etat organise ou cherche à organiser la conciliation des intérêts divergents des acheteurs et des vendeurs. Les modalités et les réussites sont diverses.

Au Danemark, le Danish Milk Board, qui représente toute la profession, achète puis revend toute la production laitière afin de fixer un prix unique. Il gère un système de quotas boursiers. Une seconde structure, le Danish Dairy Board s'occupe de la défense et de l'organisation de la production. Les intérêts publics et privés sont confondus.

Ils sont distincts en Irlande ou au Royaume Uni. Aux Pays-Bas, l'interprofession est chargée d'un véritable service public délégué, avec les prérogatives qui s'y rattachent. A l'opposé, les pays du Sud peinent à mettre en place des interprofessions ou des organismes publics capables de peser sur l'évolution du prix du lait. Le contrôle de la production (lait noir) reste mal assuré ; les transformateurs se fournissent à l'étranger.

Le commerce international s'oriente dorénavant vers l'Union européenne

Certains Etats se sont spécialisés dans les produits laitiers pour l'exportation (Irlande, Danemark). Le Danemark a choisi de se concentrer sur les fromages, qui absorbent 38% du lait entier et 51% du lait écrémé. L'Irlande se concentrait sur les produits de l'intervention, mais réoriente sa production vers les fromages (+ 67% en 10 ans), tout en ayant divisé par deux le nombre de ses fabriques de beurre. Dans les deux cas, 80% de la production est exportée, à 80% vers l'UE. Ces deux pays exportateurs se replient des marchés tiers du fait de la baisse des restitutions à l'exportation. Il en est certainement de même pour l'Allemagne, qui exporte 17% de sa production. Les Pays-Bas se sont aussi tournés résolument vers l'Union ; ils y réalisent les 3/4 de leurs exportations.

L'Espagne et le Royaume Uni sont principalement conditionnés par leur marché intérieur qui absorbe d'importantes quantités de lait liquide. La production y manque de valorisation et l'exportation se limite aux sous-produits sans débouchés sur le marché interne. Pour la Hongrie, le problème majeur réside dans l'inadéquation entre l'offre excédentaire et la demande. Dans le cas de l'Italie, la situation est plus complexe : un marché insatisfait de lait liquide se juxtapose à une industrie orientée sur les fromages. L'Italie importe certains produits laitiers et transforme son lait en d'autres, mieux valorisés.

2. Le développement harmonieux de la production et de la transformation se heurte à plusieurs difficultés

Le vieillissement de la population des producteurs laitiers est un souci pour plusieurs Etats membres, notamment le Danemark et les Pays-Bas

Les incertitudes de la période actuelle comme les contraintes de travail de la production laitière contribuent à un moindre engouement des jeunes agriculteurs. Certains Etats membres, comme l'Espagne, avaient procédé à un rajeunissement sensible de l'âge moyen des actifs en

encourageant les départs en retraite. Dans ce cas, la marge de manœuvre démographique facilitant les restructurations en est réduite d'autant : les évolutions frapperont des actifs.

La maîtrise de la production est abordée de manière différente par les différents Etats

Pour des raisons de nature économique, mais aussi en partie idéologique, certains Etats (Danemark, Royaume-Uni) sont hostiles aux quotas, perçus comme des entraves au marché, nuisibles à une bonne allocation des ressources et à la détermination d'un coût marginal de production au prix du marché. Les partisans de cette conception sont des Etats dont la production est concentrée en un nombre réduit de grandes exploitations.

Les Pays-Bas semblent souhaiter une baisse des coûts de transaction générés par leur bourse aux quotas, où ces derniers s'échangent actuellement à 1,7 Euro le litre. Sur un plus long terme, il leur paraît logique d'abandonner le système des quotas si les cours européens rejoignent les cours internationaux. L'augmentation des quotas prévu pour 2006 devrait, selon eux, faire l'objet d'un examen attentif au vu de la situation du marché.

En Italie, les quotas restent considérés comme une obligation communautaire particulièrement contraignante et inique, du fait du déficit italien en produits laitiers. Le contrôle du respect des quotas auquel se serait attelé l'actuel gouvernement, reste mal assuré. En revanche, l'Espagne semble avoir progressé dans ce contrôle, même si le lait noir pourrait encore représenter 5% du volume. En outre, l'approche espagnole semble s'inspirer de l'approche française (moindre recours à la bourse, régulation publique, système d'allocations provisoires...)

L'Irlande n'a officiellement pas d'avis sur la question des quotas. L'Allemagne dispose d'une bourse aux quotas depuis trois ans. Le lien au foncier s'est distendu du fait de l'ampleur du fermage à l'Est, où 88% des terres sont louées ; elle réfléchit à rendre plus contraignante sa réglementation sur les dépassements et à assouplir celle sur les transferts.

L'articulation entre la production et la transformation est une problématique générale, mais qui prend des modalités diverses

L'Italie est un cas singulier, avec un décalage important entre la force de ses industries de transformation, jugées compétitives, et la faiblesse de sa production. Les premières travaillent donc beaucoup avec des matières importées et ne se sentent pas nécessairement concernées par les difficultés des producteurs. Le Royaume Uni est dans une situation inverse : la production s'est restructurée tandis que l'industrie reste peu performante (outils de traitement du lait surdimensionnés, faibles marges des sociétés intermédiaires, absence d'innovation).

Les industries danoise et irlandaise souffrent d'une pénurie de main d'œuvre, à l'inverse de la situation est-allemande ; l'industrie hongroise, modernisée à 80%, manque de capitaux pour assurer une croissance de long terme. L'Espagne semble chercher sa voie : une pléthore de premiers acheteurs (600) obère la rentabilité et nuit à la transparence de toute la filière. Au delà, certains producteurs se regroupent pour assurer eux-mêmes la transformation, tandis que l'industrie espagnole reste peu puissante face à ses homologues européennes, qui la rachètent partiellement.

Le rapport à la concurrence pose des difficultés différentes selon les Etats, mais l'agriculture reste un secteur à part, au moins pour les producteurs

Les Danois craignent les Océaniens et redoutent la disparition des restitutions à l'exportation, pourtant souhaitée par leur gouvernement. En Suède, la progression des GMS et des *discounters* (allemands) menace le lait suédois, qui cherche sa protection dans un réflexe patriotique. Cette stratégie est aussi suivie en Italie. Toutefois, dans certains cas, la concurrence se développe avec profit sur les segments peu exploités par les industries nationales (yaourts en Suède). La domination d'Arla sur les économies laitières scandinaves suscite aussi des réactions : les distributeurs cherchent à éviter le monopole en important sous MDD des produits étrangers ; les consommateurs ont organisé des boycotts de produits ; les producteurs, notamment les Suédois, sont vigilants.

Le problème particulier du pilotage du système laitier se pose dans certains Etats

Il en va notamment ainsi quand les relations entre producteurs et transformateurs ne sont pas convergentes. L'interprofession a alors du mal à vivre (Espagne, Italie). Parfois, l'organisme d'intervention a lui même des difficultés à s'imposer (Italie). L'une des stratégies de sortie du dilemme est alors l'internalisation de la filière, comme en Espagne, où des coopératives se mettent à développer des activités de transformation. La coexistence de structures privées et coopératives est courante. Néanmoins, il y a généralement une nette domination d'un type sur l'autre. ***L'équilibre français est une exception.***

Les systèmes laitiers de plusieurs Etats membres sont traversés par des tensions politiques assez vives

C'est notamment le cas pour toutes les problématiques de quotas et de transferts de quotas : il y est généralement mis des freins pour des raisons environnementales, de développement rural ou pour toute autre politique publique prioritaire. Ces mesures et l'enjeu de gestion des quotas dans son ensemble débouchent sur des débats politiques : dans les opinions publiques, les quotas passent pour protéger les secteurs les moins productifs (zones défavorisées, montagnes, îles écossaises...), perception qui est ensuite étendue au niveau international, où la problématique est pourtant différente.

Un affrontement existe ainsi entre le nord de la Suède (petites exploitations, soutenues par les partis de gauche) et le sud productif, ou entre le nord de l'Italie et les régions du sud et de montagne. En Espagne, le régionalisme teinte jusqu'aux restructurations industrielles, qu'il finit par handicaper. En Irlande, revenir sur l'affectation de quotas à des zones défavorisées serait politiquement complexe. En Allemagne, les disparités régionales sont fortes et l'application de la réforme de la PAC, très inspirée par des considérations écologiques, vise à favoriser les petites exploitations extensives.

Aux Pays-Bas, la contrainte environnementale croissante ainsi que la sensibilité du public au sujet du bien-être animal perturbent les projets d'une agriculture qui voudrait poursuivre sur la voie de l'intensification.

3. Les stratégies de nos partenaires conjuguent le rattrapage de leurs faiblesses, l'investissement dans les marques, la recherche et la valorisation

Les différentes stratégies ne sont pas d'emblée transposables d'un Etat à un autre : elles sont induites par les particularités du système de production et les modalités de consommation. Il est possible néanmoins de dessiner quelques axes communs.

Dans aucun des cas étudiés, il ne semble être prévu de remettre en cause ou de contrecarrer le processus de concentration (production et transformation) en cours

L'Allemagne s'attend à ne plus disposer que d'une trentaine de transformateurs en 2014. Il semble que cette concentration soit, au moins en partie, une réponse à la concentration de la distribution et au développement des *discounters*. Au Danemark, le nombre de producteurs devrait encore se réduire de moitié d'ici 10 ans et le quota moyen détenu dépasser 1,5 million de litres. Les Pays-Bas suivent une stratégie similaire, mais de moindre ampleur, avec une projection d'un quota moyen supérieur à 700 000 l., contre 436 000 l. en 2004, et une réduction d'un tiers des exploitations.

Certaines restructurations industrielles sont déjà annoncées

Ainsi, Arla prévoit une réduction de 700 emplois (380 au Danemark, 320 en Suède), un doublement de la capacité de l'usine de Taulov (objectif de 60 000 t./an), la fermeture des sites de poudre de Mjölby, de Kimstad mais l'ouverture d'une usine spécialisée à Vimmerby avec une capacité de 380 millions de litre de lait/an. Les sites de production de fromages à pâte dure seront

particulièrement restructurés. D'ici 2005, Arla sera passé en Suède de 20 unités de productions à 17. Son objectif est d'accroître sa taille, en procédant au besoin à des fusions - acquisitions non restreintes à la Scandinavie.

La restructuration devrait aussi se poursuivre en Espagne, avec des opérations majeures, compte tenu des positions prises. Pour l'Irlande, le rapport « *prospectus* » recommande la fusion de 3 des 5 plus grosses industrie, pour obtenir d'ici 2008 une unité sur 70% de la production, une diminution des unités de production de beurre – poudre - caséine de 11 à 4 (contre 20 en 1991), la mise en place de 3 ou 4 unités de production de fromage d'une capacité de 20 000t./an.

Dans les stratégies, se dégagent l'investissement sur des produits à valeur ajoutée plus haute, le développement des marques, le désengagement des produits industriels et l'intégration verticale. En Allemagne, la réflexion semble plus en retrait : les restructurations industrielles sont perçues davantage comme une conséquence de l'évolution de la géographie future des exploitations. Au Pays-Bas, l'accent est mis sur le développement de la valorisation des marques, qui se recentrent, tandis que les projets de fusion marquent le pas. Une mutualisation des bonnes pratiques d'élevage est recherché pour la production à travers le programme KKM. L'accent est mis par ailleurs sur une optimisation permanente de la capacité industrielle, tandis que la diversification face au risque s'opère par l'internationalisation plus que par le développement d'autres productions agricoles.

Le rôle de la puissance publique dans ces restructurations reste au second plan

Des plans publics sectoriels ne semblent pas prévus. En fait, l'Etat continue à avoir une politique active en Italie, en Hongrie, en Espagne, mais principalement pour conforter le cadre réglementaire, voire simplement pour le faire appliquer. Les Pays-Bas semblent avoir mis en place une fiscalité spécifique pour faciliter l'amortissement de l'achat de quotas. L'Italie ou la Suède communiquent sur la fibre patriotique de leurs consommateurs. L'Allemagne songe en revanche à une aide à la reconversion au niveau fédéral ; c'est une réflexion nouvelle, car le gouvernement n'était pas intervenu jusqu'ici, même pour l'intégration de la RDA. L'Autriche se contente du produit de la modulation comme outil, sachant que les réflexions de politiques industrielles ou de développement rural restent a priori à un stade embryonnaire, malgré le constat d'une trop forte dispersion des laiteries face aux distributeurs et d'un échec répété des tentatives de regroupements.

La recherche développement apparaît souvent comme un des axes stratégiques d'expansion et de durabilité

Au Danemark, il s'agit d'une préoccupation ancienne, financée par la filière elle même. En Espagne, elle se traduit par un effort vers les produits pro-biotiques, une R&D dynamique (PUELVA Biotech a investi près de 7 millions d'Euros en 2003), une diversification (conditionnement du lait liquide et de l'ultra frais). L'Irlande aimerait aussi développer des produits à plus grande valeur ajoutée et KPMG a conseillé aux Britanniques un effort d'innovation sur les segments des fromages et des desserts lactés, avec mise en place d'un forum de l'innovation du secteur laitier, ainsi qu'un investissement accru dans la politique de marques. KPMG souligne aussi l'opportunité de développer l'efficacité des ateliers par une mise en commun des meilleures pratiques, une annualisation de la production et une rationalisation de l'outil industriel.

La Suède se distingue par son effort de recherche sur la production à travers son programme « *comment rester rentable en produisant un lait à 0,275 €/l* », sous la direction d'Arla. Les gains de productivité sont recherchés sur l'alimentation, les bâtiments, le cheptel, la main d'œuvre ou le machinisme : ils devraient atteindre 2,65% par an pour compenser les effets attendus de la réforme de la PAC. Les nouveaux modèles de production seront appliqués dans des exploitations test dès l'automne 2004, en utilisant notamment les techniques danoises, hollandaises et allemandes.



L'Avenir de la Filière Laitière Française

COMPTES- RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupes de travail	Responsables de l'animation	rapporteurs
1-restructuration industrielle	Sylvie ALEXANDRE Philippe VINÇON	Sylvie ALEXANDRE Estienne DORMOY Gérard RIPAUD
2-amélioration de l'emploi	Patrick DEDINGER	Patrick DEDINGER Marguerite GACON
3-financement des exploitations	Anne BOSSY	Stéphanie LYON
4-industries / distribution	Sylvie ALEXANDRE	Sylvie ALEXANDRE Bernard CLAVEL
5-quotas -réglementation -maîtrise	Philippe de GUENIN Philippe VINÇON	ONILAIT DPEI bureau du lait
6-image et promotion	Jean -Jacques BENEZIT Françoise PREBAY	Nicolas MARTIN Nadine MIROCHNIKOFF
7-recherche -développement	Philippe VISSAC	Philippe VISSAC Geneviève HABELLION

1. LA RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE DU SECTEUR LAITIER

Introduction

Ce groupe avait pour objet de définir, conjointement avec les professionnels, les besoins opérationnels de la filière en matière de restructuration industrielle et de préparer en commun des solutions visant à concentrer les opérateurs, à rationaliser l'utilisation des outils actuels, afin d'adapter la filière au nouveau contexte concurrentiel européen et mondial, en faisant évoluer le mix-produit de "la laiterie France", afin de faire baisser la proportion de produits mal valorisés sans affecter le marché des productions les mieux valorisées, qu'il s'agisse de produits dits "industriels" (beurre et poudre), confrontés à une baisse prévisible des restitutions, ou de PGC (produits de grande consommation), sur les marchés desquels la concurrence internationale devient extrêmement forte et nécessite des efforts de compétitivité.

1. Situation actuelle et difficultés

1.1. Des produits industriels à problématique spécifique : matière grasse et poudres de lait

La matière grasse est le composant du lait dont les débouchés vont se rétrécir de manière croissante, du fait d'une baisse de la consommation des ménages et de l'utilisation industrielle. La quasi-stabilité de la consommation globale tient actuellement à l'aide au beurre pâtissier. Dans ce contexte, le maintien d'un régime favorisant l'écoulement de la matière grasse laitière s'avère indispensable après 2007.

La poudre de lait, dont les principaux composants utilisables sont le lactose (50 - 52 g/litre) et les protéines (34 g/litre), est dans une situation différente : ces protéines (caséines et protéines solubles) disposent de débouchés actuels et potentiels divers dès lors qu'elles peuvent être « crackées », donc fractionnées, ou concentrées pour donner des « plus » technologiques à de multiples préparations alimentaires comme auxiliaire, ou encore être utilisées dans des utilisations non alimentaires ; ce dernier potentiel est à explorer. De ce fait, la poudre de lait apparaît comme le support d'un complexe protéines – lactose, au sein duquel le lactose est l'élément le moins aisément valorisable en l'état actuel de ses utilisations.

Pour de nombreuses raisons (laits de week-end, surplus saisonniers, besoins des industries alimentaires), les produits dits industriels (matière grasse et poudres) conserveront un volume incompressible, difficile à déterminer, mais qui ne devrait guère se situer en France en-deçà de 15 - 20% de la collecte, contre 25 - 30% actuellement.

Une meilleure connaissance des quantités de matière grasse et de poudres disponibles dans l'Union européenne pour les années à venir devrait être accessible prochainement à travers les travaux ONILAIT/ZMP et donner une meilleure lisibilité du marché.

Les questions du report des 2 milliards de litres annuels de lait « flottant » sur le marché *spot*, (lait hors contrat de livraison régulière à une laiterie), notamment suite à des non-renouvellements de contrats, et de la sensibilité des segments de marché sur lesquels cet effet domino va se faire sentir, restent à approfondir.

1.1.2. Des constats sur les outils industriels

1.1.2.1. *La taille des outils de transformation pour la matière grasse et les poudres nécessite d'être optimisée, en différenciant les besoins selon le produit :*

pour la matière grasse, un regroupement d'outils notamment par grand bassin laitier permettrait de travailler sur des volumes plus importants, pour fournir des gammes de produits finis répondant mieux aux besoins des consommateurs et de l'industrie et réduire les coûts de production, notamment pas bassin laitier ;

pour la poudre de lait et de lactosérum, une centaine de tours de séchage sont en activité ; quelques-unes sont en sous-activité globale, mais semblent indispensables pour faire face à la pointe de lait d'avril à juin.

La diminution importante des litrages transformés en poudre de lait écrémé (de 2,4 à 1 million t. dans l'Union européenne en 20 ans) est en partie compensée par le développement du lactosérum, qui accompagne le développement de la production fromagère. Cette obligation de séchage du lactosérum, à destination de l'alimentation animale ou humaine, rend difficile l'arrêt d'un nombre important d'outils de séchage.

Quelques regroupements de sites et arrêts de tours apparaissent possibles dans le Grand Ouest, mais la préoccupation principale de certains sécheurs est davantage de procéder à des remplacements de tours anciennes par des tours de type *Multiple Stage Dryer* (MSD). Celles-ci permettent la production de poudres spéciales, mieux adaptées à la demande, et de mélanges bien valorisés.

1.1.2.2. L'industrie laitière française dispose d'outils de taille importante en production d'emmental, pâtes molles et de produits laitiers frais

La diversité de la production fromagère française (spécialités, AOC, etc...) fait que la mise en place de grands outils ne répond pas forcément aux besoins d'entreprises qui recherchent des outils performants mais flexibles, à même d'aider à bâtir des gammes de produits destinés à satisfaire le marché. Sur certains segments de volume, les plus exposés à la concurrence internationale, la nécessité d'une très grande compétitivité des outils pourrait toutefois induire des projets de taille plus importante.

2. Propositions de solutions et d'actions à mettre en œuvre

2.1. Le maintien d'un régime communautaire favorisant l'écoulement de la matière grasse laitière après 2007 apparaît indispensable (cf. point 1)

2.2. Objectifs de stratégies industrielles à mettre en œuvre :

2.2.1. La réduction des coûts

de collecte (échanges de zones entre entreprises) ;
de transformation (regroupement d'outils beurre-poudres au sein d'un groupe ou entre groupes, spécialisation plus importante de sites de PGC, poursuite de la modernisation des équipements,) ;
au niveau commercial (regroupement de l'offre face à la grande distribution par un renforcement de marques existantes ou la création de nouvelles).

2.2.2. L'amélioration du mix-produit de nombreuses entreprises ou groupes

2.2.3. La différenciation des produits

dans le cadre de la politique des reconnaissances officielles de qualité ;
par la segmentation des gammes - produits.

2.2.4. La recherche de débouchés nouveaux, alimentaires ou non alimentaires

issus d'une recherche - innovation où se conjuguent davantage les efforts de la recherche publique et ceux des entreprises ;
issus de collaborations externes, de recherches et d'applications, avec le secteur laitier, conduites au plan collectif ou individuel ;
à l'export.

2.3. Les moyens éventuels à mettre en œuvre :

1. *Des investissements en outils de transformation adaptés aux besoins des nouveaux types de consommation (gammes de matières grasses, mise en portions) corollaire des besoins de diversification des gammes et de l'innovation.*

2. *La création d'un outil fromager intergroupes de grande capacité pour fabriquer une pâte pressée de type hollandais à fort potentiel export, nonobstant sa plus faible valeur ajoutée que celle de la production fromagère française actuelle.*

3. *Un meilleur accompagnement des exportateurs, confrontés à des contraintes accrues (preuves d'arrivée à destination notamment).*

4. *La réduction des quotas pour une meilleure maîtrise de la production, qui constitue une demande des producteurs et de certains opérateurs (cf. groupe 5)*

Outre cette maîtrise générale, la maîtrise de la production de matière grasse est particulièrement importante au regard des difficultés de débouchés ce produit. Dans ce cadre, une réflexion sur un prix du lait mieux adapté à sa valorisation est à approfondir.

2.3.1. Le plan sectoriel « industrie laitière »

Les dispositions actuelles du plan sectoriel permettent d'ores et déjà les reconversions de lait mal valorisé en beurre - poudres vers d'autres transformations.

La révision de ce plan est envisagée, sous réserve d'un accord de la Commission, pour inclure les investissements destinés à rationaliser les équipements de transformation beurre – poudres, dans le cadre de regroupement d'outils avec fermetures de sites. Certains opérateurs contestent toutefois la pertinence d'un tel soutien, du fait des risques de distorsion de concurrence qu'il créerait à l'encontre des entreprises ayant déjà investi sans aides.

La réduction du nombre d'opérateurs et des volumes des produits à faible valeur ajoutée sera un des objectifs de ce plan révisé.

Il est rappelé que la participation des producteurs aux bénéfices de l'opération constitue, pour la Commission, l'une des conditions d'éligibilité des projets à ces soutiens. Cette condition est considérée comme remplie de fait pour les coopératives, mais doit être démontrée pour les entreprises privées, dans le cadre de leur politique d'approvisionnement.

Le MAAPAR a d'ores et déjà pris les contacts nécessaires avec la Commission afin d'accélérer l'instruction de cette demande, en vue d'une approbation formelle dans le cadre de la révision 2004 du PDRN.

2.3.2. La possibilité de la mise en œuvre d'un fonds de restructuration alimenté par voie de cotisation volontaire obligatoire prélevée par le CNIEL et homologuée par les pouvoirs publics.

L'expertise conduite jusqu'ici entre le MAAPAR et la DGCCRF ne peut être poursuivie sans la concrétisation du projet d'accord interprofessionnel nécessaire à la vérification des conditions posées par la législation nationale et communautaire à l'homologation de cet accord, et en particulier le consensus des familles laitières représentées à l'interprofession., afin de garantir le respect de l'intérêt général de la filière.

La question de savoir si ce fonds pourrait intervenir en haut de bilan pour favoriser des restructurations reste à approfondir, notamment sur la question de la position de la Commission au regard des aides d'Etat.

A ce stade de nos discussions informelles avec la Commission , cette possibilité pourrait être ouverte , sous certaines conditions aux PME, mais pour les entreprises de taille plus importante, concernées par la problématique de la filière laitière , la Commission paraît fermée à une telle utilisation.

Une information de la Commission sur le contenu de l'accord est donc à prévoir, ainsi qu'une négociation sans doute délicate , les familles professionnelles en ont été averties.

2.4. Nécessités de réflexions complémentaires pour accroître l'appui aux opérateurs sur :

- l'amélioration des délais de paiement de l'ONILAIT ;
- la simplification des procédures de subvention à l'exportation ;
- l'accompagnement des exportateurs sur les questions réglementaires.

2. L'EMPLOI DANS LA FILIERE LAITIERE

Introduction

L'emploi dans la filière lait représente un enjeu majeur : fortes de 310.000 actifs permanents, les exploitations laitières livrent leur production à une industrie de transformation qui compte 1 504 établissements et 76 000 salariés.

Très liée aux conclusions du groupe de travail sur la restructuration industrielle, la réflexion du groupe de travail sur l'emploi avait pour objet de dégager, conjointement avec les professionnels et les représentants des salariés, la problématique emploi, tant en production qu'en transformation laitière.

L'absence de représentants des entreprises de service (collecte, contrôle) pourtant invités, n'a pas permis de prendre en compte leur situation. En cas de crise les concernant, leur secteur serait bien entendu pris en compte.

1. Situation actuelle et difficultés

Les réflexions sur les perspectives d'évolution des débouchés du lait en termes de produit et sur les besoins d'adaptation des outils industriels n'ont pas permis d'arrêter une analyse partagée entre employeurs et salariés sur les questions de l'emploi dans le secteur de la transformation laitière.

Si, dans le secteur de la production laitière, l'emploi salarié ne semble globalement pas menacé, l'emploi non salarié préoccupe en revanche fortement les OPA présentes (FNPL, FNSEA, Confédération paysanne, Coordination rurale). Toutefois, les effets des évolutions concernant la production laitière (quotas, prix du lait, découplage des droits à produire,...) sur les grandes exploitations spécialisées ou les petites et moyennes exploitations diversifiées font encore l'objet de débats.

Dans le secteur de la transformation laitière, les employeurs et les salariés ne partagent pas la même analyse. Les syndicats de salariés estiment qu'un fort mouvement de restructurations va frapper les entreprises et que le plan stratégique pour la filière laitière doit comporter un accompagnement social, notamment avec des bourses de l'emploi et des cellules de mobilité.

La FNIL et la FNCL considèrent que le sujet immédiat concerne les départs naturels (10% de l'effectif à cinq ans) ; ces départs posent la question des difficultés de recrutement et de la transmission des savoirs. Ils s'inquiètent de la pérennité de l'outil de formation initiale et continue (les quatre écoles d'industrie laitière) et s'orientent vers la promotion des métiers spécifiques de l'industrie laitière, pour les différencier des autres métiers des IAA, et la réflexion à moyen terme sur l'évolution des besoins en emplois et en qualifications.

2. Propositions de solutions et d'actions à mettre en œuvre

Ces propositions tiennent compte des divergences d'analyse ; les membres du groupe de travail s'accordent pour poursuivre ensemble la mise en œuvre des mesures du plan et pour reprendre la réflexion quand les conséquences sur l'emploi des évolutions en cours seront mieux caractérisées.

Ces propositions recourent celles des groupes de travail régionaux.

2.1 Dans le domaine de la production laitière

2.1.1 Il ressort des discussions qu'il convient d'aider à la constitution de groupements d'employeurs, seuls à même d'améliorer les conditions de travail et de rendre le métier à nouveau attractif :

- en portant de 58 à 100% l'allègement des charges sociales des groupements d'employeurs recrutant des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- en appuyant la constitution des groupements par un appui - conseil sur les modes d'organisation du travail et des analyses concrètes de situation. L'ONILAIT pourrait s'appuyer sur l'expertise de l'Institut de l'élevage et trouver des relais, notamment auprès des conseils régionaux ;
- en précisant, dans un règlement intérieur type ou un accord de branche, les conditions d'intervention des salariés des groupements d'employeurs afin de les fidéliser et d'éviter le turn-over.

2.1.2 La Mutualité sociale agricole est invitée à renforcer dès 2005 ses actions d'amélioration des conditions de travail en faveur des exploitants et des salariés de la production laitière.

2.1.3 La reconversion, vers le monde rural et agricole, des exploitants qui cessent leur activité devrait être aidée.

2.2 Dans le domaine de la transformation laitière

2.2.1 Développer la veille et l'anticipation des conséquences des mutations économiques :

- en créant une instance de concertation au sein du Conseil supérieur de l'emploi ; cette instance pourrait couvrir l'ensemble du champ des IAA et venir en appui à l'observatoire des métiers et des compétences prévu par l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle continue ;
- en analysant les évolutions des besoins en qualifications et en compétences à l'aide d'un contrat d'études prospectives, éventuellement précédé par un appui technique élargi.

2.2.2 Attirer les jeunes dans les formations et les métiers :

- confirmer la vocation des écoles d'industrie laitière, en développant la licence professionnelle en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les prestations techniques en direction de l'industrie ;
- promouvoir les métiers au moyen d'une convention de partenariat entre le MAAPAR (enseignement agricole) et les professionnels.

2.2.3 Favoriser la mobilité professionnelle et l'employabilité :

- mettre en place des bourses de l'emploi au plus près du terrain ;
- définir, par accord de branche, les conditions de l'accompagnement de la mobilité des salariés qui changent d'entreprise ;
- instaurer des passerelles CQP - diplômes, notamment dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- développer l'employabilité au moyen de la VAE (CQP et diplômes).

2.2.4 Poursuivre les réflexions sur un appui à la formation professionnelle des salariés menacés dans leur emploi par une démarche de type accord tripartite laitier.

3. BESOINS DE FINANCEMENT ET ALLEGEMENT DES CHARGES

Introduction

Le groupe a approfondi la question des besoins de financement des exploitations laitières, compte tenu de l'effort à accomplir en terme de modernisation et de mises aux normes dans le contexte de réforme de la PAC, qui prévoit la généralisation de la conditionnalité des aides et leur découplage de la production.

En raison de l'ampleur des besoins des exploitations dans ces domaines, le Ministre a annoncé le 1^{er} avril 2004 au congrès de la FNSEA la mise en place d'un grand plan d'aide aux bâtiments d'élevage sur tout le territoire ; ce plan doit être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2005. Ce sujet est au cœur des propositions formulées par le groupe en faveur de la filière lait ; 3 autres thèmes ont par ailleurs été abordés.

Compte tenu de la réforme de la PAC, 3 objectifs essentiels sont à retenir pour la filière :

- Assurer la pérennité des exploitations laitières et leur présence sur tout le territoire :

Maintenir la productivité et la compétitivité des exploitations laitières constitue un enjeu majeur pour la filière et le pays tant sur le plan économique et social que territorial. La France est en effet le 2^{ème} producteur européen de lait de vache avec 23,5 millions de tonnes de lait par an . L'exportation des produits laitiers génère un excédent commercial annuel de 2,5 milliards €. La filière laitière représente 400 000 emplois, dont 300 000 actifs permanents au niveau de la production. Elle participe par ailleurs à une occupation équilibrée du territoire : les exploitations laitières se situent en effet sur l'ensemble de la France et en particulier en zone de montagne.

- Améliorer les conditions de travail

Dans les élevages laitiers, l'astreinte liée à la traite représente en moyenne 55% du temps de travail. Les conditions de travail dans la filière laitière sont essentielles :

- elles participent au bien-être des animaux ;
- elles déterminent la qualité du travail et de vie de l'éleveur ;
- elles représentent un facteur important dans la poursuite de l'activité et le choix du métier pour les nouvelles générations (le revenu par temps de travail dans la filière lait est un des plus faible de l'agriculture). L'enjeu est d'autant plus important que c'est au sein de la filière lait que l'on compte le plus fort taux d'installations.

Améliorer les conditions de travail constitue une préoccupation majeure et permanente des éleveurs, comme en témoigne le poids croissant du poste mécanisation ; ce poste est le plus lourd des charges structurelles (30% du coût de production / 10% pour le bâtiment).

- Répondre aux exigences minimales en matière d'environnement naturel, d'hygiène et de bien être animal

La réforme de la PAC à mi-parcours a prévu à compter du 1^{er} janvier 2005 l'élargissement de la conditionnalité des aides du 2^{ème} vers le 1^{er} pilier de la PAC. Le respect à terme des normes fixées par la réglementation communautaire devient capital pour les exploitations qui devront investir pour adapter leur structure et continuer ainsi à bénéficier des aides publiques.

Sur la question des normes communautaires relatives aux effluents d'élevage en zone vulnérable, la simplification de l'outil PMPOA devrait permettre de mieux accompagner le secteur laitier jusqu'en 2006.

1. Analyse de la situation

Une restructuration de l'outil de production accentuée par la diminution du nombre des exploitations

On comptait 115 000 exploitations laitières en 2003 pour 380 000 en 1980. 3 000 à 5 000 exploitations laitières, soit 5%, disparaissent ainsi chaque année. Il s'agit du plus fort taux de départ sur l'ensemble des exploitations agricoles françaises.

La réforme de la PAC va contribuer à diminuer le nombre des exploitations et à renforcer le phénomène de concentration et de restructuration des exploitations laitières, qui auront besoin de s'agrandir et de se moderniser pour demeurer compétitives.

Des bâtiments nécessitant un effort de modernisation et d'adaptation important :

- Un parc de bâtiments vétuste :
Le parc des bâtiments est ancien puisque 60% des bâtiments d'exploitation ont été construits avant 1980, avec une rénovation importante néanmoins après 1994 suite à la mise en place du PMPOA 1. Les bâtiments sont pour la plupart équipés de stabulations libres construites dans les années 70 : 1/3 des étables reste encore entravée en particulier dans les massifs montagneux.
- Une majorité de bâtiments non conformes aux normes environnementales : concernant le stockage des effluents, la moitié des fosses date d'avant 1980, 50% des capacités de stockage ont été construites après 1995. (SCEES)

Pour l'Institut de l'Élevage, sur 115 000 bâtiments en exploitations laitières :

- 80 000 datent de plus de 20 ans et 65 000 ne sont pas aux normes ;
- 35 000 ont moins de 20 ans et 28 000 ne sont pas aux normes.

Sur les 93 000 exploitations qui ne sont pas aux normes, 45 000 se situent en zone vulnérable. En 2001, sur les 61 000 exploitations concernées par le PMPOA, les 2/3 étaient des exploitations laitières.

2. Deux difficultés principales :

2.1. Un coût de modernisation et de mises aux normes élevé (Institut de l'Élevage - « Coût de la mise aux normes et modernisation des bâtiments d'élevage laitiers ».)

Sur une durée de 20 ans, 30% des exploitations laitières pourraient être refaites à neuf et 50% rénovées.

Le coût de modernisation globale sur cette période serait de 8,8 milliards d'Euros :

- 6,5 milliards d'Euros pour la modernisation ;
- 2,3 milliards d'Euros pour le bloc de traite.

Le coût de la mise aux normes environnementales globale sur cette période serait de 4,5 milliards d'Euros :

- **En zone vulnérable**, le coût de la mise aux normes environnementales a été chiffré à **2 milliards d'Euros** pour 38 400 exploitations ayant plus de 25 UGB, soit 850€/UGB laitiers et 680 d'Euros après subvention. En charge annuelle, ce coût représente 1,5 centimes d'Euro par litre de lait en incluant les subventions et les économies sur les achats d'engrais azotés.

- **Hors zone vulnérable**, le coût est estimé à **2,5 milliards d'Euros** pour 41 700 exploitations ayant plus de 25 UGB.

2.2. Des moyens d'investissements limités¹

En ce qui concerne la situation économique et financière des exploitations laitières, on constate :

Au niveau de l'**endettement** des données plus positives comparativement aux autres exploitations :

- l'endettement total estimé à 80.000 Euros est stable depuis 2000 et inférieur à la moyenne ;
- le poids des annuités sur l'EBE de 35% est proche de la moyenne ;
- l'endettement est cependant élevé au regard de la moyenne des exploitations européennes laitières (Danemark, Allemagne, Irlande, Pays-Bas).

Au niveau des **revenus** en revanche, des données plutôt défavorables aux exploitations laitières par rapport à l'ensemble des exploitations françaises :

- des revenus en baisse inférieurs aux autres exploitations agricoles : le résultat courant avant impôt par unité travailleur non salarié qui s'établit à 14. 600 Euros est inférieur à la moyenne ;
- la variabilité du revenu est importante : **1/3 des exploitations a un revenu disponible par UTA familiale inférieur à 10 000 Euros, soit le SMIC net.**

La question des possibilités d'investissements se pose alors dans un secteur où les revenus sont déjà d'une fragilité relative avec un constat de besoins élevés tant sur le plan de la mise aux normes que de la modernisation. Le financement de ces investissements ne pourra se réaliser que par le biais d'un endettement accru.

3. Propositions

Au vu des objectifs retenus pour la filière lait et de la situation des exploitations, quatre enjeux prioritaires, d'où découleront les propositions, ont été retenus :

La modernisation des bâtiments : elle constitue un enjeu réel au regard de la vétusté du parc et de la volonté d'améliorer les conditions de travail (pénibilité et sécurité) pour rendre la filière plus attractive notamment auprès des jeunes générations. Ces spécificités de la filière sont prises en compte dans le cadre du « Plan Bâtiments ».

La gestion collective du matériel et du travail : la lourdeur des charges de mécanisation et l'importance de l'astreinte dans le secteur laitier conduisent à envisager des solutions collectives pour l'utilisation du matériel et l'organisation du travail. Ce thème est à rapprocher de la problématique « Emploi » traitée dans le groupe de travail n°2.

Le renouvellement des générations : des soutiens spécifiques sont nécessaires pour inciter les jeunes générations à travailler au sein de la filière lait où le taux d'installation est le plus élevé.

Les modalités de financement des exploitations laitières, qui pourraient être adaptées à l'évolution des structures.

3.1. L'intégration des spécificités de la filière laitière dans le « Plan Bâtiments »

Dans son annonce de mise en place d'un grand plan d'aide aux bâtiments, le Ministre a précisé qu'une partie des fonds finançant cette action serait destinée au soutien de la filière lait. Dans le cadre des groupes de travail sur le « Plan Bâtiments », la question de la place qui doit être réservée à chaque filière a été posée et la volonté de prendre en compte les particularités de chacune, et en l'occurrence celles de la filière lait, a bien été actée.

¹ D'après les études du SCEES et de l'Institut de l'Elevage.

La nécessité d'assurer la pérennité de la filière et la viabilité des exploitations implique le maintien sur tout le territoire des éleveurs laitiers et donc de l'accès potentiel de tous les éleveurs à l'aide attribuée au titre du « Plan Bâtiments ».

Proposition 1: Pour accéder à l'aide bâtiment, aucun critère d'exclusion géographique ni de taille ne sera retenu dans la définition des conditions d'éligibilité pour les exploitations laitières. L'instauration de critères plus restrictifs le cas échéant ressort de la compétence régionale. La viabilité des exploitations devra en revanche être démontrée.

Moderniser les bâtiments pour améliorer les conditions de travail, le bien-être animal et l'environnement et garantir ainsi la compétitivité des élevages constitue des objectifs également pris en considération au titre du « Plan Bâtiments ».

Les éleveurs ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour réaliser des constructions neuves en raison de l'ancienneté des bâtiments et des capacités d'investissements limitées. De ce fait, la priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments existants qui peut concourir tout autant que la construction à la modernisation des élevages, mais à un coût réduit.

Proposition 2: Dans le dispositif « Plan Bâtiments », la rénovation et la construction de bâtiments constitueront deux alternatives de financement

L'objectif du « Plan Bâtiments » étant la modernisation des bâtiments, les demandes d'aides devront s'appuyer sur une logique de projet structurant l'outil de production. Les petits aménagements s'avérant nécessaires sur l'exploitation ne relèvent pas de la compétence de ce plan qui de ce fait ne retiendra les demandes qu'à partir d'un certain volume d'investissements.

Proposition 3 : Il est proposé un seuil minimal de 15 000 Euros pour l'éligibilité d'un projet de rénovation

Un certain nombre d'équipements et de bâtiments propres à la filière laitière sont déterminants pour le bon fonctionnement de l'exploitation. Il s'agit :

du bloc de traite (salle de traite et laiterie), qui contribue à la fois à la diminution de la pénibilité du travail, à une meilleure sécurité, à l'hygiène des animaux et à la qualité de la production. Le bloc de traite inclut les équipements traitement des effluents peu chargés.

du bâtiment de stockage du fourrage, tout particulièrement en zone de montagne, indispensable pour rationaliser le travail sur l'exploitation. Les volumes de stockage requis sont souvent importants en raison notamment de la durée de la période hivernale en zone de montagne et, en cas de transformation de la production laitière en fromages AOC, le fourrage sec constitue l'alimentation exclusive des vaches laitières.

de l'équipement des pâturages, telles que les clôtures. Le pâturage permet de maîtriser les coûts de production et de diminuer le coût des bâtiments.

Proposition 4 : Sont éligibles au « Plan Bâtiments » les postes spécifiques à la filière lait qui sont les suivants : le bloc de traite, y compris les équipements de traitement des effluents peu chargés, le bâtiment de stockage du fourrage, les équipements des pâturages, les chemins d'accès à la laiterie et aux pâturages.

En outre, 2 points ont été évoqués dans le cadre des groupes de travail du Plan Bâtiments :

la rationalisation des coûts de modernisation des bâtiments

Les coûts de modernisation des bâtiments étant élevés, il a été demandé à l'Institut de l'Élevage d'apporter une contribution sur les solutions économes possibles en matière de logement des animaux. Les participants souhaitent que la recherche relative à la limitation des coûts de construction se développe et fasse l'objet d'une information auprès des exploitants.

Proposition 5 : Orienter l'Institut de l'Élevage vers l'appel à projet de l'ADAR sur le thème « Innovations des systèmes de production et organisation » pour proposer des modalités de construction et/ou de rénovation des bâtiments plus économes.

l'accompagnement technique de l'éleveur.

L'accompagnement technique proposé actuellement à l'éleveur n'est plus adapté au regard de la complexité des projets de construction ou de rénovation d'un bâtiment qui doit intégrer un nombre de paramètres croissant : le coût du bâtiment, l'amélioration des conditions de travail, le traitement des contraintes environnementales, la qualité architecturale du bâtiment, son insertion paysagère.... La prise en compte de toutes ces données nécessite le recours à des experts et conseils permettant notamment l'optimisation de l'investissement.

Si l'accompagnement technique n'est pas connecté de façon procédurale au « Plan Bâtiments », son utilité est évidente d'une façon générale et dans le cadre de ce plan pour réfléchir et réaliser un projet adapté aux besoins de l'exploitation.

Proposition 6 : Les modalités d'accompagnement technique de l'éleveur et son financement doivent être revues dans leur globalité en lien avec les offices et les autres partenaires : Institut de l'Élevage, APCA.... Un groupe de travail sera mis en place par l'OFIVAL et l'ONILAIT à cet effet.

3.2. La gestion collective du matériel et du travail

L'allègement des charges d'investissements concernant la mécanisation contribuerait à une meilleure maîtrise des coûts de production. Une mise en commun plus large du matériel pourrait constituer une des modalités à mettre en place pour diminuer l'importance du poste mécanisation dans les exploitations. Le projet de circulaire relatif à l'aide à la mécanisation en zone de montagne prévoit l'application du taux maximum de 35% pour les CUMA.

Proposition 7 : Dans le cadre des aides en faveur des CUMA en zone de montagne, il est proposé de donner la priorité aux demandes d'aide des CUMA pour les activités d'ensilage, de dessilage et de récolte des fourrages.

Par ailleurs, pour permettre à l'éleveur une bonne visibilité des avantages de l'investissement collectif et l'inciter à s'engager dans cette voie, une étude préalable à tout investissement en matière de mécanisation serait nécessaire au niveau de l'exploitation.

Proposition 8 : Les modalités de réalisation et de financement d'un diagnostic « mécanisation » pourraient être étudiées en relation avec les offices et les autres partenaires : Institut de l'Élevage, APCA....

Au vu des études conduites par les CER bretons et le FR CUMA de l'Ouest au près des exploitations laitières, il résulte que la délégation de travail à une CUMA diminue le temps de travail de l'éleveur de 70 heures par UTH et par an. La recherche et la diffusion de données concernant une organisation différente du travail pourraient être envisagées.

Proposition n°9 : Orienter la FNCUMA vers l'appel à projet de l'ADAR sur le thème « Innovations des systèmes de production et organisation » pour réfléchir à la mise en place de « services complets » à l'agriculteur, tels que les services « tracteur-outil-chauffeur » ou « outil automoteur-chauffeur »

3.3. Les besoins particuliers des Jeunes Agriculteurs

Dans le cadre de ce groupe de travail, les Jeunes Agriculteurs ont demandé que soit retenu le taux majoré de 10 points inscrit dans le nouveau règlement de Développement rural et le

déplafonnement de la subvention qui en découle. Les propositions des « Jeunes Agriculteurs », notamment en matière de transmission des exploitations, figurent dans leur projet de renouvellement des générations et concernent tous les secteurs de production.

Proposition 10 : Les aides attribuées dans le cadre du « Plan Bâtiments » aux jeunes agriculteurs seront soumises à la majoration de 10 points du taux de subvention des investissements et au déplafonnement en conséquence de la subvention pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation.

3.4. Les modalités de financement : bonification et allègement des charges

La question de l'endettement des éleveurs laitiers a été soulevée lors des réunions du groupe. Le principal accompagnement de l'Etat consiste en la bonification de prêts que complètent les subventions en capital attribuées pour les aides aux bâtiments et à la mécanisation.

3.4.1. Les prêts bonifiés

Les producteurs laitiers bénéficient de deux principales catégories de prêts bonifiés sur lesquelles s'appuie la politique d'aide à l'installation et à l'investissement par le biais de la bonification : les prêts spéciaux de modernisation (PSM) et les prêts à moyen terme spéciaux d'installation aux jeunes agriculteurs (MTS-JA). Toutefois, à l'instar du secteur des productions végétales spéciales, l'élevage bénéficie d'une catégorie de prêt bonifié complémentaire, les prêts spéciaux d'élevage (PSE).

En sus de ces catégories de prêts destinés aux exploitants agricoles, les CUMA bénéficient d'une catégorie de prêt bonifié spécifique destinée à améliorer les conditions de financement des matériels par les CUMA.

Durée de bonification des prêts

La durée maximum des PSM est de 20 ans pour le financement des bâtiments d'élevage, de 18 ans pour les PSE et de 15 ans pour les MTS-JA. La durée de bonification est relativement longue, puisqu'elle varie de 8 à 15 ans en fonction de la catégorie de prêt et de la zone (zone de plaine ou zone défavorisée) concernées. Ces durées sont de fait conformes aux caractéristiques (notamment amortissement) des objets financés.

Taux des prêts bonifiés

Le taux des prêts bonifiés aux JA (MTS - JA comme PSM) est de 3,5 % en zone de plaine et de 2% en zone défavorisée, contre 4% en plaine et 3% en zone défavorisée dans le cas général pour les PSM. Le taux des PSE a par ailleurs été ramené de 4,5% à 4% en 2003.

Depuis la fin de l'année 2001 et jusqu'à fin 2003, le contexte a été marqué par une baisse continue des taux de marché pour les prêts professionnels agricoles à moyen ou long terme, ce qui a été favorable au secteur agricole qui a bénéficié d'un coût faible d'accès au crédit, ce qui est toujours d'actualité en 2004. La tendance vient toutefois de s'inverser légèrement depuis 2004 où on note une augmentation très mesurée des taux de marché. La bonification, qui avait su demeurer attractive (le taux de marché moyen pour les prêts professionnels à moyen et long terme en 2003 était voisin de 5%), notamment pour les jeunes agriculteurs en zone défavorisée qui doivent continuer à bénéficier des taux les plus bas, le devient donc plus encore, le taux des prêts bonifiés étant fixes et non indexés sur le coût du crédit.

Proposition 11 : Les organisations professionnelles se prononcent en faveur de prêts « super bonifiés » pour le secteur laitier permettant un accompagnement plus conséquent des élevages, tout particulièrement en terme d'investissements.

Cette demande dépasse la spécificité du secteur laitier : les prêts bonifiés constituent en effet une mesure horizontale d'aide à l'investissement dont le calibrage ne dépend pas de la situation d'un secteur particulier. Elle doit être soumise à arbitrage car les taux sont fixés par arrêté interministériel signé des ministres de l'agriculture et des finances.

3.4.2. Allègement de la charge

Le groupe recommande des allègements de charges en cas de crise. Parmi les outils existants, le fonds d'allègement des charges (FAC) a été institué pour prendre en charge de façon plafonnée les intérêts des échéances des prêts professionnels à long et moyen termes, bonifiés et non bonifiés, en cas de crises sectorielles ou d'aléas climatiques subis par les exploitants agricoles. Ces modalités de mobilisation n'ont pas été agréées par la Commission en 2002 ; elle considère qu'il s'agit d'une aide au fonctionnement susceptible de créer des distorsions de concurrence. Son champ d'intervention est limité aux événements exceptionnels (crise de l'ESB ou aléas climatiques par exemple), sous réserve de respecter les lignes directrices agricoles en matière d'aide d'Etat. En tout état de cause, l'intervention du FAC à l'occasion d'une crise de marché résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande n'est pas possible.

Proposition 12 : En cas de crise « éligible », l'activation du FAC en faveur du secteur laitier devra être expertisée.

4. AMELIORATION DES RELATIONS DES INDUSTRIES LAITIERES AVEC LA DISTRIBUTION

Introduction

Ce groupe de travail dans le programme stratégique pour la filière laitière a eu pour souci non de refaire le procès des pratiques commerciales abusives et d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée, étudiée dans d'autres instances, mais de lister les questions des relations entre les secteurs de la transformation et de la distribution spécifiques à la filière laitière et susceptibles de mieux valoriser les produits :

- par l'étude de la segmentation des marchés ;
- par la recherche d'un observatoire des prix et des marges ;
- par la définition des voies et moyens d'une meilleure coopération des acteurs de la filière, afin de lutter contre la baisse structurelle ou conjoncturelle de la consommation.

Situation et difficultés

Depuis 2002, la consommation :

- de beurre : diminue en volume et en valeur ;
- de lait de consommation : diminue aussi en valeur ;
- de crème : stagne, mais avec des déplacements internes ;
- de yaourts : augmente légèrement en volume mais baisse en valeur ;
- de fromage : diminue, alors que dans l'Union Européenne elle augmente légèrement sur les pâtes dures, les PAI, la RHF

Cette approche à court terme doit être nuancée par le fait que sur une période de 20 à 25 ans, la demande globale de lait est en croissance de 0,75%/an.

Il est constaté une faible élasticité de la demande par rapport au prix : une baisse de 1% du prix n'augmente en effet la consommation que de 0,3%. Les variations sont toutefois fortes entre les segments ; l'élasticité est notamment accrue pour les fromages et les produits frais.

2. Propositions de solutions et d'actions

2.1. Création d'un observatoire des prix et des marges

L'ILEC dispose de données de commercialisation sur les fromages à partir des quantités achetées ; l'approche de l'INSEE est différente et repose sur l'analyse des prix des produits offerts. Le groupe constate une grande difficulté à appréhender ce secteur du fait de l'importance des ventes réalisées en *hard discount* et en RHF, qui restent mal connues.

La FCD est favorable à la création d'un observatoire mais à la condition que la distribution puisse être présente dans l'interprofession (or ceci n'est pas le cas) et que le maître d'œuvre de l'observatoire soit neutre et garantisse des résultats objectifs.

Il est cependant rappelé les difficultés budgétaires et techniques, notamment sur l'objectivité des analyses des marges, que rencontrent certains observatoires dans diverses filières.

Sur ce point, le groupe a constaté qu'il n'y a pas de réelle spécificité du secteur du lait. Il y a donc lieu de poursuivre le débat dans le cadre de la concertation liée à l'accord du 17 juin avec la distribution.

2.2. Voies et moyens d'une meilleure coopération des acteurs dans la filière

Le groupe s'accorde pour reconnaître l'importance de la promotion : la relance de la consommation devrait passer par davantage de concertation entre l'interprofession et le commerce d'aval (GMS, grossistes ou détaillants spécialisés). La déconnexion des campagnes financées par le CNIEL avec les points de vente est notamment soulignée.

L'ONILAIT pourrait être invité à conduire une démarche similaire à celle initiée entre l'ONIVINS et la Fédération du commerce et de la distribution, en rassemblant les acteurs de la production, de la transformation, du commerce et de la distribution, pour définir de manière concertée des actions complémentaires à la promotion par le CNIEL.

La baisse des ventes dans les rayons à la coupe des GMS est soulignée ; ceux-ci ont tendance à être remplacés par des linéaires jugés plus rentables. Certains magasins considèrent que ces petits rayons ne génèrent pas assez de chiffre d'affaire pour couvrir les charges liées à ce type de vente assistée. L'INAO souhaite un partenariat avec la distribution pour coordonner la communication sur l'origine des produits, les signes de qualité (AOP/IGP) et leur place par rapport aux marques.

Le *Hard Discount* et les MDD prennent des parts de marché croissantes, mais les pratiques commerciales dans le secteur laitier sont comparables à celles d'autres produits frais, avec une forte concurrence pour l'accès aux linéaires.

La concurrence entre distributeurs est considérée comme insuffisante par l'ILEC : 5 centrales d'achat disposent d'un quasi- monopsonie. La FCD souligne pour sa part que le secteur des produits laitiers est lui-même très concentré : la majorité des ventes y est réalisée par quelques opérateurs. Là encore cette situation n'est pas spécifique aux produits laitiers.

Conclusion

Il est proposé que l'ONILAIT réunisse les acteurs de la filière laitière et l'INAO pour envisager des actions complémentaires à celles du CNIEL, afin de mieux valoriser l'image des produits laitiers et l'offre en magasin pour le consommateur.

5. REVISION DE LA REGLEMENTATION SUR LES STRUCTURES LAITIERES ET MAITRISE DE L'OFFRE

Introduction

Ce groupe de travail était chargé d'élaborer des propositions sur :

1. une évolution de la réglementation relative aux transferts fonciers et aux structures d'exploitation pour favoriser l'adaptation des exploitations laitières à la réforme de la PAC.
2. une maîtrise de l'offre en adéquation avec les perspectives de débouchés, aux niveaux européen et national.

1. Situation actuelle et difficultés

1.1. Structure de la production

La France compte en 2004 environ 115.000 exploitations livrant du lait de vache. Celles-ci disposent d'une référence moyenne de 210.000 litres, égale à la référence moyenne européenne, mais très inférieure à celle de pays comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou le Danemark. Ces exploitations emploient un peu moins de 280.000 actifs à temps complet, dont 5% de salariés.

La baisse des prix d'intervention prévue par la réforme de la PAC va se traduire par une baisse moyenne du prix du lait estimée entre 10% et 20%. Elle sera compensée partiellement par une aide directe, représentant un peu plus de 10% du prix avant réforme. Cette aide sera découplée en 2007 sur la base du quota de l'exploitation au 31 mars 2006, à raison de 35,5 €/T (si l'enveloppe supplémentaire est allouée en fonction du quota, à l'instar de l'aide à la tonne).

Les projections d'évolution du nombre d'exploitations, fondées sur l'analyse prospective des données démographiques et faisant l'hypothèse d'un maintien des flux actuels d'installation, conduisent à un nombre d'exploitations d'environ 75.000 en 2010 ; la référence moyenne serait alors supérieure à 300.000 litres.

Ces exploitations devront, afin d'assurer leur viabilité socio-économique, résoudre plusieurs contraintes :

- une pénibilité du travail supportable, notamment en matière d'astreinte ;
- un revenu suffisamment incitatif ;
- la mise aux normes des exploitations.

1.2. Gestion de l'offre

Le régime communautaire des quotas laitiers est fondé sur un contingentement de l'offre en adéquation avec les marchés. Le tassement de la consommation et des contraintes internationales accrues pourraient entraîner la saturation des marchés. Une maîtrise renforcée de l'offre devient alors indispensable dans ce nouveau contexte.

L'augmentation de quotas programmée à partir de 2006 à 2008 (0,5% par an pendant 3 campagnes), indépendamment des conditions de marché, dont les perspectives ont été révisées à la baisse, va à l'encontre de l'adéquation entre production laitière et demande. Une réduction de l'offre dans un seul Etat membre au sein d'un marché unique a toutefois un effet limité.

2. propositions de solutions et d'actions à mettre en œuvre

2.1. Structure des exploitations

Il apparaît nécessaire :

- de consolider les quotas avant le 31 mars 2006, en mettant ceux-ci en adéquation avec la production réelle, afin qu'elles bénéficient durablement de l'aide laitière ;

- d'attribuer les quotas à des exploitations qui poursuivront la production laitière après le découplage.
- de conforter les exploitations aux normes et celles qui pourront s'y mettre ;
- de favoriser le développement de structures associatives permettant de réduire la contrainte travail.

Plusieurs actions peuvent être envisagées :

2.1.1. Préparation du découplage de l'aide directe laitière

- instruction aux DDAF pour une application stricte des dispositions en matière de traitement des recours sur les sous réalisations structurelles dès 2004.
- parallèlement, une instruction similaire sera transmise par les fédérations d'éleveurs à leurs fédérations départementales, pour faciliter l'application de cette décision conjointe par les DDAF.
- avancement d'une campagne de la redistribution des cessations spontanées de 2005/2006.
- anticipation de la campagne d'échange entre quotas et primes animales en 2005/2006.
- anticipation des libérations au titre des aides à la cessation laitière (ACAL) primées en 2005/2006.
- favoriser les transferts en totalité aux preneurs poursuivant l'activité laitière, avant le 1er avril 2006 (accord entre les parties au bénéfice du preneur).

2.1.2. Accroissement de la sélectivité et harmonisation régionale de la redistribution et actualisation des PAD

Une instruction sera donnée aux DDAF pour actualiser et rendre plus sélectifs les projets agricoles départementaux (PAD), avec :

- une prise en compte de l'engagement dans les démarches de mise aux normes et d'adhésion à la charte de bonnes pratiques (*cette disposition a été introduite dans l'arrêté de répartition 2004/2005*), plus généralement de l'articulation entre redistribution et mise en place de la conditionnalité.
- une prise en compte plus explicite du facteur travail (généralisation du principe de prise en compte du nombre d'UTH par exploitation dans les PAD).
- la généralisation du principe d'une attribution conditionnelle à l'engagement durable et effectif dans l'activité laitière.
- l'augmentation du plancher d'attribution (*ce seuil a été remonté à 5.000 l. dans l'arrêté de répartition 2004/2005*).

En outre, les politiques de redistributions seront harmonisées par :

- une mutualisation d'une partie des ressources au niveau régional, en particulier par la régionalisation totale des quantités mutualisées au niveau national ;
- l'harmonisation régionale des critères de redistribution dans les PAD.

2.1.3. Actualisation du régime de transfert des références

La discussion sur l'évolution du régime des transferts de référence n'a pas débouché sur un consensus. Certains membres du groupe proposaient l'établissement d'un taux unique de prélèvement limité à 10% ou 15% et systématiquement appliqué. D'autres étaient en faveur du *statu quo*. Un certain consensus a pu toutefois être dégagé sur les bases suivantes :

- maintien de l'économie générale du dispositif actuel ;
- actualisation des seuils ;
- introduction d'une exonération de prélèvement pour les quotas les plus faibles,

- clause de rendez-vous dans 4 – 5 ans lorsque les conditions du découplage seront mieux évaluées.

Plus précisément, un large accord apparaît possible sur les termes suivants :

- exonération de prélèvement en dessous du plancher de 150.000 l. par exploitation.
- augmentation des seuils de prélèvement additionnel de 100.000 l. :
 - 300.000 litres (au lieu de 200.000 l.) : 30% ;
 - 400.000 litres (au lieu de 300.000 l.) : 40%.
- à compter du 1^{er} avril 2005 , le prélèvement systématique des quantités attribuées en cas de transfert foncier sera limité à celles attribuées depuis moins de cinq campagnes. Les quantités de référence attribuées, dites « supplémentaires », seront ainsi considérées comme « historiques » à partir de la 5^{ème} campagne suivant celle de leur attribution.
- simplification de la procédure réglementaire : le décret relatif aux transferts fonciers est un décret en Conseil d'Etat. Il est proposé que la fixation de certains critères, comme les seuils de prélèvement additionnel, soit prévue dans un décret simple, pour permettre une évolution plus facile.

En outre, le point particulier des prélèvements sur transfert à l'occasion d'un changement de forme sociétaire entre GAEC et EARL a été exposé. Ce point reste à approfondir.

2.1.4. Elaboration d'une nouvelle forme de société civile permettant le transfert de référence sans foncier et sans prélèvement.

La participation effective des associés à l'activité laitière est toutefois une condition indispensable.

2.2. Maîtrise de la production

Les évolutions de la consommation et des négociations internationales nécessitent une révision des hypothèses ayant fondé l'accord de Luxembourg.

2.2.1. Action concertée de l'administration et de la profession pour faire évoluer le dispositif communautaire

Un accord général s'est dégagé pour réduire la quantité globale garantie. Il faut ainsi faire valoir à la Commission la nécessité d'une révision des hypothèses précédentes et demander la suppression ou le report des augmentations de quotas prévues à partir de 2006/2007.

Une action en faveur d'une réduction volontaire des quotas laitiers dans certains Etats membres (France, Allemagne, Pays - Bas notamment) a également été évoquée.

Il a également été évoqué l'opportunité d'un traitement spécifique des zones de montagne ; ce dernier point n'a toutefois pas fait consensus. La question de la révision des taux de référence matière grasse a de même été évoquée, mais reste à approfondir.

2.2.2. Annonce anticipée des remboursements de fin de campagne

Les modalités, notamment les montants maximum de remboursement, en seront annoncées avant la fin de la campagne laitière, dès que le risque de dépassement ou de sous-réalisation pourra être apprécié de manière suffisamment fiable. Leur application sera toutefois subordonnée à la condition que le prélèvement supplémentaire national éventuel laisse disponible des fonds pour effectuer les remboursements qui auront été annoncés.

2.2.3. Maîtrise de l'offre de produits AOC

Cette maîtrise est considérée comme nécessaire pour poursuivre l'amélioration de la qualité de ces produits. Les réflexions sur ce point doivent être approfondies.

6. PROMOTION ET IMAGE DES PRODUITS LAITIERS

Introduction

Les actions de promotion constituent un **moyen** d'atteindre les principaux objectifs de filière : meilleure valorisation du lait et glissement d'une partie de l'offre des produits industriels (PI) vers les produits de grande consommation (PGC), sans pour autant déstabiliser le marché des PGC.

L'analyse du marché des produits laitiers a permis d'identifier trois axes d'approche :

1. le marché national, territoire de communication de l'interprofession ;
2. le marché « à portée de camion » comprenant l'Europe élargie et les pays du bassin méditerranéen ;
3. le marché du grand export.

Le travail du groupe s'est appuyé sur la réflexion menée par l'interprofession laitière avec l'aide d'Ubifrance, de la Sopexa et de l'ONILAIT pour l'analyse des marchés mondiaux des produits laitiers et des couples pays - produits à privilégier. Les principales pistes d'actions seront exposées à partir de l'analyse de ces trois marchés.

1. Situation et difficultés

1.1. L'étude du marché national a mis en évidence 2 risques majeurs :

- **la marginalisation progressive des produits laitiers** dans leur statut d'élément important de la nutrition quotidienne. Au siècle dernier la « goutte de lait » illustre l'importance vitale du lait dans l'alimentation des enfants. Le troisième millénaire remet en cause cette importance ; le lait devient un produit banal, à la limite de l'ingrédient.
- **la « disqualification » de la matière grasse laitière.** Le beurre est systématiquement réduit, voire supprimé, dans toutes les préconisations de régimes alimentaires ; la priorité est donnée aux produits laitiers allégés.

1.2. Les actions de promotion menées sur le marché « à portée de camion » concernent majoritairement les fromages

88% des exportations de fromage français se font en Europe, mais une tendance à la délocalisation des unités de production complique les actions de promotion. Sur le marché européen, l'offre française se trouve en décalage avec les modes de consommation locaux. Les fromages français ont le plus souvent une image de produits de qualité, assez chers et réservés à certaines occasions. Ce statut de spécialité ne les place pas dans les créneaux de consommation courante occupés par des pâtes pressées basiques.

1.3. La position de la France est atypique sur le marché mondial des fromages.

Les fromages français exportés dans les pays tiers sont des PGC, source de plus value et d'emplois. La France n'est en effet quasiment pas présente sur le marché des fromages industriels. En matière de produits industriels, la majorité des volumes s'exporte sous forme de poudre grasse. Avec la baisse des restitutions, les produits français ne pourront rester compétitifs, du seul point de vue de la matière première, que si le prix du lait utilisé pour des PI à destination des pays tiers baisse. De même, sur le marché des fromages industriels, les produits français ne pourront pas être compétitifs dans les conditions actuelles.

2. Propositions

Diverses actions peuvent être mises en œuvre sur chacun des marchés identifiés.

2.1. Marché national : reconquérir l'axe santé

Il importe de **rétablir une juste opinion des produits laitiers**, sur laquelle les marques pourront s'appuyer, et de **réhabiliter objectivement la matière grasse laitière**. La communication de l'interprofession sera donc désormais **orientée sur le thème du bénéfice santé** des produits laitiers, notamment en matière de calcium. Le travail de l'interprofession continuera à s'inscrire dans une logique d'image des produits laitiers. La communication sur ce sujet destinée à renforcer les ventes doit rester du ressort des entreprises.

Une contrainte existe lorsque la communication sur les thèmes de la nutrition et de la santé bénéficie de soutiens publics. L'information donnée doit s'inscrire dans les objectifs du Plan national nutrition santé (PNNS) et est soumise à l'avis de la Direction générale de la Santé (DGS). Les produits laitiers sont naturellement pris en compte dans le cadre du PNNS, qui recommandent trois produits laitiers par jour, mais qui considère toutefois le beurre et la crème comme des matières grasses et non comme des produits laitiers. La DGS est ouvert à une communication sur le beurre, mais uniquement sur des caractéristiques non nutritionnelles comme le plaisir, la naturalité ou le goût.

Les arguments scientifiques utilisés doivent être validés dans un dialogue avec la Direction générale de santé (DGS).

Des besoins complémentaires en matière de recherche nutritionnelle ont été identifiés. Ils concernent notamment la spécificité du calcium laitier et son rôle, à étudier, dans la régulation de la prise de poids, ainsi que les effets santé de la matière grasse laitière, dans le cadre d'apports équilibrés entre les différentes familles d'acides gras. La **diffusion de ces connaissances vers les relais d'opinion** (presse, milieux médicaux) et la **population scolaire** peuvent également être accompagnées par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, **les actions de distribution de lait à l'école doivent être rationalisées et développées.**

2.2. Deux objectifs pour les marchés « à portée de camion » :

- conforter les positions françaises sur ces marchés prioritaires (Europe élargie, bassin méditerranéen) ;
- **augmenter la visibilité des campagnes, principalement sur les PECO.**

La première action concerne l'intégration des fromages français dans les modes de consommation locaux. L'un des axes des campagnes de promotion actuellement menées est d'intégrer les fromages français dans les modes de consommation locaux, tout en capitalisant sur les fondements de l'offre française (qualité, diversité, savoir-faire). Cette intégration peut être facilitée par un travail d'adaptation des produits à la demande locale en termes de conditionnement, d'aromatisation. Dans certains cas, les produits exports pourraient être utilisés comme des tests pour de nouveaux produits utilisables sur le marché national par la suite.

La seconde action s'oriente consiste en une meilleure pénétration des circuits RHF, où les français sont peu représentés (*cf.* annexe).

La troisième action consisterait à envisager une présence accrue en magasins de grande et moyenne surface (GMS). Les ventes des spécialités fromagères françaises pourraient

être consolidées par leur association à un débouché volume, en lien avec la montée du discount. Ce débouché pourrait être obtenu en faisant glisser une partie de l'offre de produits industriels vers le segment des pâtes pressées premier prix, cœur de consommation allemand notamment, et segment en croissance. Le savoir-faire français en matière d'emmental pourrait alors être mis à profit. Dans ce contexte, des aides à la reconversion ou à l'investissement pourraient être étudiées.

2.3. Grand export : capitaliser et développer le savoir-faire français

La disparition des restitutions pénaliserait la filière et les entreprises. **Les actions de promotion restant compatibles au regard des règles de l'OMC (boîte verte), il importe d'obtenir de la Commission une palette élargie de soutien aux entreprises.**

Le déficit de compétitivité des produits français en terme de prix peut être compensé par des **actions stimulant une offre améliorée en termes de services, pour les fromages de consommation directe, en incluant la RHD**, ainsi que pour les autres produits comme la crème et le beurre. Cela passe notamment par des exportations plus regroupées (piste de travail sur la logistique). **Ce savoir faire français, dans une logique « d'épicerie », doit être développé.**

Les limites de la promotion collective sont toutefois atteintes, puisqu'il s'agit de faire du sur-mesure. Le soutien public doit donc s'orienter vers l'aide au développement des entreprises (prospective, études de marché, salons...). Un renforcement de l'appui administratif aux entreprises permettrait également de limiter les effets des barrières non tarifaires, sanitaires par exemple, particulièrement lourds pour les entreprises de petite taille.

Conclusion : principales orientations à l'export

L'effort de la France doit donc se concentrer sur son savoir faire : il importe de développer la notoriété et la légitimité de la France et de ses produits laitiers. Les actions de promotion menées dans les pays tiers concernent principalement les fromages. Un renforcement des actions à destination de la RHD permettrait d'élargir la gamme, notamment pour la crème et le beurre. Le dispositif d'appui à l'export du MAAPAR participe aussi au développement de la présence des produits français : meilleure connaissance des marchés, image de la France (apéritif à la française visant à rendre les produits français plus accessibles, semaines françaises, salons...)

La disparition des restitutions menacerait environ 10% du lait français et européen. **Deux solutions complémentaires sont envisageables :**

- maintien sur le grand export des produits industriels de haute technicité, accompagné par un effort de promotion ;
- recentrage sur le marché européen élargi, éventuellement en développant une présence industrielle et commerciale sur le créneau des pâtes pressées basiques, également accompagnée par un effort de promotion.

Les campagnes de promotion collectives en faveur des fromages français pour l'Europe représentent en 2004 un budget d'un peu plus de 4 millions d'Euros, dont le financement est assuré aux trois quarts par l'interprofession laitière. Ceci permet d'atteindre **un niveau de visibilité tout juste suffisant**. Les PECO sont très peu touchés par ces campagnes. L'élargissement de l'UE devrait se traduire pour ces pays par une augmentation de la consommation de fromages, pour se rapprocher de la moyenne européenne ; la différence actuelle est d'environ 8kg/an/hab. **Il est essentiel que les fromages français participent à cette augmentation de consommation dans les PECO.** Un renforcement des campagnes de promotion semble nécessaire pour atteindre cet objectif à moyen terme.

Une dotation supplémentaire des crédits publics pour la promotion laitière de l'ordre d'un million d'Euros par an permettrait de mettre en place des campagnes d'ampleur

suffisante dans les PECO, d'améliorer la visibilité dans les autres et d'élargir les campagnes à d'autres produits (crème, beurre, PI de haute technicité).

Enfin le soutien public peut s'exprimer par des actions visant à renforcer l'image laitière européenne. La mise en place de partenariat avec d'autres pays laitiers européens (Italie, Pays-Bas) peut permettre la mobilisation de fonds européens destinés aux actions de promotion (financement du budget à 50% par l'UE, 30% par les professionnels et 20% par l'Etat Membre). D'autre part, la possibilité de financement à 100% par la Commission de campagnes d'image en faveur de la « laiterie Europe », profitable à la France, doit être étudiée. Cette demande doit s'accompagner d'une action auprès de la Commission visant à élargir la gamme de produits laitiers éligibles aux campagnes européennes de promotion dans les pays tiers (limitée actuellement aux fromages et aux yaourts).

Promotion et image
Annexe .: Données chiffrées à l'export

MARCHE NATIONAL

Les achats des ménages ont diminué pour tous les produits laitiers en 2003, à l'exception de l'ultra-frais et de la crème.

Les achats de produits laitiers des ménages (année 2003)

Produit	Quantité (en tonnes)	Evolution 2003/2002
LAIT LIQUIDE	2 562 289	-3,4 %
BEURRE	151 520	-6,0 %
CREME	142 271	+0,1 %
FROMAGES	587 708	-1,7 %
ULTRA FRAIS	1 706 501	+ 3,7 %

Source : CNIEL / SECODIP.

MARCHE « A PORTEE DE CAMION »

Les proches voisins de la France représentent les principaux débouchés pour les fromages. Il importe d'augmenter le niveau de visibilité des campagnes sur ces destinations.

Exportations françaises de fromages (y. c. frais et blancs)

	1999	2000	2001	2002	2003	Evolution 03/02	TCMA 99/03
Allemagne	131 746	134 143	121 318	111 446	119 259	7,0%	-3,8%
Belgique	65 188	66 988	68 561	68 719	67 619	-1,6%	1,0%
Royaume-Uni	58 527	60 868	64 413	66 032	83 747	26,8%	8,3%
Italie	52 494	56 562	57 191	51 169	51 848	1,3%	-1,2%
Espagne	31 193	36 896	42 844	43 766	46 476	6,2%	10,2%

Source : Douanes françaises – SOPEXA (principaux clients – tri décroissant, valeur 2003).

MARCHE GRAND EXPORT

Exportations françaises de fromages vers les pays tiers en 2003

L'offre française de fromages (86 339 t.) se caractérise par une diversité importante, répartie en petites quantités sur un grand nombre de destinations (149 destinations – 29 pays représentent 90% des exportations), selon une logique « d'épicerie ».

Fondus	38,22%	Fromages frais	5,66%	Roquefort	0,73%
Chèvres, autres pâtes molles	11,78%	Types italiens	3,39%	Râpés	0,68%
Brie	9,47%	St Paulin, similaires	3,07%	Cheddar, cantal	0,27%
Feta, ...	6,96%	Camembert	2,17%	Edam	0,21%
Emmental	6,84%	Autres bleus	1,11%	Gouda	0,11%
Autres pâtes dures	5,99%	Fontal, Harvati	1,07%	Autres	2,27%

Source : Ubifrance – traitement ONILAIT (répartition par famille).

Promotion et image
Annexe: Synthèse des propositions

Action	Maître d'œuvre	Réalisation
MARCHE NATIONAL		
Rétablir une opinion exacte des produits laitiers	interprofession	Campagne 2005
Réhabiliter la matière grasse laitière, en communiquant sur des critères objectifs	interprofession	A poursuivre
Concertation avec la DGS	ONILAIT + Ministère	A poursuivre
Recherche nutritionnelle et diffusion		A approfondir
MARCHE A PORTEE DE CAMION		
Conforter la position des fromages français	ONILAIT + interprofession Avec SOPEXA	En cours dans les campagnes actuelles
Augmenter le niveau de visibilité des campagnes dans les pays prioritaires		2005
Mise en place de campagne d'ampleur suffisante dans les PECO par des actions long terme		2005
Meilleure pénétration du circuit RHF		} Coût supplémentaire : 1 000 000 €
Augmentation de la présence en GMS		
MARCHE GRAND EXPORT		
Développer le savoir faire français en terme de services		
Elargissement des produits éligibles au cofinancement européen dans les pays tiers, dans une optique de campagne d'image en faveur de l'Europe laitière	ONILAIT + Ministère	Argumentaire à monter

7. RECHERCHE ET INNOVATION

Introduction

Ce groupe de travail que la DGER (sous-direction de la recherche et du développement) a animé était chargé de :

- dresser un état des lieux des moyens consacrés à la Recherche et au Développement (R&D) dans le secteur laitier ;
- faire des propositions d'évolution du dispositif de R&D, tant sur les axes que sur les modalités de travail, afin de relever les défis de la compétitivité, de la qualité et plus généralement de la durabilité de la filière.

Le groupe s'est attaché, dans un premier temps, à dresser un état des lieux des forces et faiblesses de la R&D du secteur laitier, en fonction des risques et des opportunités qui s'offrent à ce dernier.

Il apparaît que la filière laitière ne se distingue pas des autres filières agroalimentaires en matière de R&D, dont elle représente 20%. D'après les travaux prospectifs de l'INRA, 4 défis sont à relever pour ces filières :

- mieux comprendre le comportement du consommateur ;
- expliquer l'impact des aliments et de l'alimentation sur les fonctions psychologiques et physiologiques de l'homme et sur la préservation de la santé ;
- évaluer et prévenir les risques ;
- comprendre les mécanismes d'élaboration de la qualité des aliments.

1. Etat des lieux et difficultés

1.1. Forces

- un outil de recherche publique reconnu autour de l'INRA ;
- un lieu qui préfigure un pôle de Formation – recherche – développement à Rennes (Agro campus) ;
- une interprofession consciente de l'avantage comparatif que procure l'innovation et la R&D ;
- l'existence de lieux de concertation et de synthèses prospectives spécifiques à la filière ou plus générales.

1.2. Faiblesses

- l'insuffisance de l'effort privé en R&D, abstraction faite des travaux de formulation et d'innovation marketing ;
- l'absence d'innovations de rupture, telle que l'ultrafiltration, dans un passé récent ;
- la tension croissante entre la concentration et la parcellisation de la recherche d'une part, et la dissémination de la demande d'intégration des connaissances, accentuée par la forte segmentation des produits d'autre part ;
- la difficulté apparemment croissante à dépasser le stade des échanges entre chercheurs et partenaires (centres techniques, industriels,...) pour mener des actions conjointes en rapport avec les enjeux ;
- l'absence d'un outil pérenne de veille scientifique et technique sur les compétences et les connaissances.

L'état des moyens consacrés à la R&D de la filière est synthétisé dans les tableaux annexés. Il se limite aux moyens publics et se décline en fonction des types institutionnels, des thèmes et des lieux. Ces moyens publics avoisinent les 300 équivalents temps plein, dont la moitié à l'INRA. Les ENIL semblent bien placées pour gérer la tension entre la nécessité de développer les connaissances fondamentales sur la matière première, et celle de répondre de manière rapide et simple aux sollicitations de petites structures ne disposant pas de R&D mais se trouvant sur des marchés étroits et segmentés.

Comme pour la plupart des filières, un institut technique (Institut de l'Elevage ; cf. tableau état des lieux) est chargé des questions de production ; il consacre environ 40 ETP à la filière. Un autre institut technique est chargé des questions relatives à la matière première, aux biotechnologies, à la nutrition et à la sécurité alimentaire (Arilait).

2. Propositions

La démarche a consisté à dégager les thèmes pour lesquels des travaux de R&D étaient nécessaires. Pour éviter d'en rester au stade de la réflexion, voire de l'incantation, le groupe a souhaité articuler ces thèmes avec des modalités de travail qui permettent dans un délai de 5 ans d'aboutir à des résultats tangibles, en mobilisant et en intégrant mieux les connaissances scientifiques (qu'elles soient produites en France ou en tout autre pays du monde) pour répondre à des questions techniques que partagent les acteurs de la formation, de la recherche et du développement dans le cadre de concertations régulières.

2.1. Les axes prioritaires : Le pourquoi ?

Ils apparaissent de manière assez consensuelle au sein du groupe, soit qu'il s'agisse de travaux à amplifier, soit qu'il s'agisse de travaux à engager. Ils sont résumés dans le tableau synthétique annexé.

Les synthèses régionale et européenne conduites par la DPEI confirment pour l'essentiel les orientations fixées par le groupe. Celles-ci ressortent également du récent rapport des académies d'agriculture et des technologies dont les conclusions sont annexées.

2.1.1. Axes de travail à amplifier

- le problème crucial est celui de la maîtrise et de la valorisation de la matière première ; il concerne en particulier :
 - la matière grasse butyrique mal adaptée en termes de composition et de conséquences en nutrition et en santé. Il convient d'agir en priorité sur l'alimentation des animaux, mais aussi sur la connaissance des molécules incriminées, sans discernement selon des allégations souvent incantatoires ;
 - les matières protéiques ;
 - les co-produits : les autres composants sont insuffisamment reconnus et donc valorisés.
- la maîtrise de systèmes d'élevage durables, qu'il faut renforcer grâce à la génétique et à la conduite d'élevage ;
- la maîtrise de l'information et le besoin de plus en plus souvent exprimé de concilier interopérabilité et traçabilité et ingénierie des données ;
- la nutrition et la santé, en expliquant l'impact des aliments et de l'alimentation sur les fonctions physiologiques de l'homme (c'est-à-dire les déterminants nutritionnels). Ce manque d'information constitue aujourd'hui un frein à l'augmentation de la consommation et demain peut-être une raison de sa diminution ;
- la maîtrise des procédés sous l'angle des coûts ;
- la sécurité sanitaire.

2.1.2. Axes de travail à engager :

- la sécurité environnementale et les risques afférents ;
- la compréhension globale du comportement du consommateur ;
- la valorisation non alimentaire.

2.2. L'interaction thèmes - modalités de travail : le Comment ?

Le groupe s'est attaché au risque de voir diminuer l'efficacité du dispositif français de R&D, en constatant l'existence de plusieurs points faibles. Il est apparu que, pour prévenir ce risque, il était indispensable de favoriser des modes de coopération, qui ne sont pas spontanés, entre la recherche publique et ses partenaires de la recherche appliquée et coopérative, du transfert voire des entreprises.

2.2.1. Confirmer un lieu unique de réflexion stratégique et de concertation sur les questions de R&D de la filière

Cette demande a été formulée par le groupe avec des motivations différentes ; mais tous les participants ont ressenti la nécessité de resserrer la concertation en amont des décisions institutionnelles.

Un lieu d'échanges, le GIS AMALTHEE, existe déjà. Il a été créé à l'initiative de l'interprofession (www.cniel.com/QuiFait/orgInter/AMALTHEE). Il est proposé que ce lieu devienne un vrai lieu d'orientation et de concertation de la R&D de la filière. Un état mis à jour des travaux de R&D dans la filière, notamment en terme de protocoles expérimentaux, devrait y être disponible, en s'attachant à vérifier le devenir des données produites (sont elles bien interprétées et surtout bien utilisées ?). Ce lieu servira de référentiel collectif.

Disposer d'un pôle de compétences national qui permette de mener les questions scientifiques et techniques de moyen et de long terme et d'intégrer les connaissances

Le lieu de concertation ne suffit pas ; il importe de se coordonner dans l'action et de pouvoir monter des projets concertés sur une durée en rapport avec les enjeux et les objets. L'expérience intéressante du GIS CEREL (www.cerel.org) sur Rennes, qui monte des projets de R&D entre les acteurs des 3 dispositifs FRD, doit être relevée. C'est le type de démarche que la DGER veut promouvoir pour faire émerger des pôles de compétences lisibles à l'international. Ces structures existent de par l'existence d'individus capables de diagnostiquer les questions complexes et d'intégrer les connaissances en conséquence.

Il est proposé que le partenariat entre le pôle (composées d'Unités notamment mixtes de recherche inter institutionnelles) et les partenaires, qui viennent pour y construire en partenariat des projets, se concrétisent par la création d'Unités mixtes technologiques sur les grands thèmes identifiés comme prioritaires.

Certains participants ont également déploré l'absence de veille technologique sur les travaux de la communauté scientifique internationale. Le pôle devrait pouvoir l'assurer.

Poursuivre les travaux fondamentaux dans le cadre de la recherche publique

Cette poursuite porte notamment sur les thèmes liées à la nutrition et à la matière grasse. L'INRA dans le cadre du contrat d'objectif 2001-2004, signé avec ses tutelles, a prévu de renforcer le potentiel humain sur ce thème. Ce renforcement pourrait se faire en partenariat avec l'INSERM.

2.2.2. Disposer de lieux relais de diffusion et de transfert voire de contextualisation des questions techniques

C'est le rôle de l'Institut de l'Élevage, en liaison avec les chambres d'agriculture des régions les plus concernées par le devenir de la filière. C'est le rôle des ENIL et d'Arilait sur les questions d'aval.

Les conditions de partenariat entre ces lieux relais et le pôle de compétences pourraient donner lieu à la constitution de réseaux thématiques animées par des chefs de projet tels que ceux que la DGER affecter dans les EPL., à l'instar de ce qui a été fait l'an dernier avec l'ENIL de Poligny et de ce qui sera fait cette année avec l'ENIL d'Aurillac.

La diffusion de connaissances peut se faire par ces lieux relais et palier à la segmentation de la filière.

2.2.3. Mobiliser la communauté scientifique au delà des interlocuteurs traditionnels

Les sciences humaines et sociales sont peu représentées parmi les thèmes prioritaires au sein de la communauté agronomique. Il est préconisé la constitution de réseaux thématiques pour les axes de travail à engager sur la sécurité environnementale et sur la compréhension du comportement du consommateur. Il est préconisé de confier l'animation de ces réseaux à des binômes « centre techniques - équipe de recherche leader ». Ceci présente l'avantage d'identifier et de tester les compétences scientifiques qu'il est souhaitable de voir émerger en adoptant un schéma comparable à celui des jeunes équipes dans le champs académique.

2.2.4. Gérer le renouvellement des ressources humaines

Il n'est pas apparu qu'il y avait au plan national un déficit de personnel public et parapublic en R&D dans la filière. Le groupe s'est en revanche inquiété de voir sous peu partir en retraite des individus dont les compétences et l'expérience leur permettent d'intégrer les connaissances pour l'action, l'expertise et le conseil. Il est essentiel de pouvoir assurer leur remplacement, y compris en se partageant autrement les responsabilités collectives (expérimentation). En outre, sur les questions fondamentales évoquées plus haut, il est essentiel de mettre en œuvre les termes du contrat quadriennal entre l'INRA et ses tutelles en ne perdant pas de vue l'objet de recherche que constitue la matière première lait lors de la définition des profils de chercheurs à recruter.

Adapter les financements à la nature des actions de R&D

Les questions de long terme qui portent sur des questions génériques et sur des missions de service public doivent être abordés sur financement récurrent ; ceci passe par les dotations des organismes, qu'ils soient sur le BCRD ou sur l'ADAR (1^{er} et 2nd programmes).

Le financement des projets et des réseaux thématiques peut se faire grâce à des crédits BCRD des ACTA et ACTIA, au travers de l'appel à projet de l'ADAR (3^{ème} programme) ou en créant une fondation – recherche, dédiée ou non à la seule filière lait (loi sur le mécénat de 2003).

La réflexion prospective de l'INRA sur l'alimentation - 2003***Progrès technologiques au sein de la filière laitière - impact sur la qualité des produits. Rapport commun de l'académie des technologies et de l'académie d'agriculture de France 2003***

Ce document. propose une analyse stratégique du rôle qu'a joué et que pourrait jouer la science dans l'espace suivant :

Il ouvre des pistes intéressantes pour la R & D :

- *Recommandations à caractère politique et stratégique*
 - Orienter les travaux de la recherche publique en particulier vers le génie des procédés et la nutrition (y compris sciences humaines). Les notions de taille critique et lisibilité sont incontournables : elles vont de paire avec la nécessité de dégager des thématiques prioritaires et de coopérer avec les homologues européens en particulier.
 - Participer à l'élaboration de nouvelles réglementations
 - Développer une politique de communication et de formation

- *Axes prioritaires*
 - Produire des laits et ingrédients mieux adaptés aux besoins des marchés
 - Connaître et maîtriser les facteurs de production et de transformation
 - Caractériser les déterminants de la fonctionnalité des constituants du lait
 - Évaluer le potentiel santé et le caractère allergique du lait et des dérivés
 - Conserver la biodiversité microbienne et générer de la typicité dans les produits sûrs

Le rapport du GIS RIA sur la filière – 1997

Synthèse régionale

En matière de recherche, il est demandé un effort accru et une meilleure coordination entre recherche publique et entreprises

L'exemple de Bretagne – Biotechnologies – alimentaires est cité comme un modèle par les Pays de la Loire. La Basse Normandie souligne le besoin de produits nouveaux, y compris par leur forme ou leur conditionnement, issus de la recherche – développement ; ils doivent être adaptés aux demandes des consommateurs en matière de santé et de sécurité (Auvergne). Cet effort doit être réalisé en commun par les entreprises de transformation, avec le soutien des collectivités territoriales, et surtout dans une meilleure proximité avec le terrain. Le cadre d'unités mixtes technologiques, comme en Auvergne, semble approprié. Les entreprises ont notamment besoin d'un appui pour le passage d'une technique du stade de la recherche, fondamentale ou appliquée, au stade industriel. La Franche – Comté demande à réorienter une partie de l'activité du réseau régional de recherche agro-alimentaire et environnementale sur les laits standards, dans un cadre géographique élargi.

Cet effort de recherche doit également porter sur la définition de nouveaux systèmes de production (temps de travail, modernisation économe, bien-être des animaux), notamment lors de regroupement d'ateliers laitiers (Rhône – Alpes).

Synthèse internationale

La recherche et développement apparaît comme un des axes d'expansion et de durabilité

Au Danemark, il s'agit d'une préoccupation ancienne, financée par la filière elle-même. En Espagne, elle se traduit par un effort vers les produits probiotiques, une R&D dynamique (PUELVA Biotech a investi près de 7 millions d'Euros en 2003), une diversification (conditionnement lait liquide, ultra frais). L'Irlande aimerait aussi développer des produits à plus grande valeur ajoutée et KPMG a conseillé aux Britanniques un effort d'innovation sur les segments fromages et desserts lactés (avec mise en place d'un forum de l'innovation du secteur laitier) ainsi qu'un investissement plus fort dans les marques. Le même cabinet d'audit souligne aussi l'opportunité de développer l'efficacité des ateliers par une mise en commun des meilleures pratiques, une annualisation de la production et une rationalisation de l'outil industriel.

La Suède se distingue par son effort de recherche sur la production : programme « *comment rester rentable en produisant un lait à 0,275 €/l* » sous la direction d'Arla. Les gains de productivité sont recherchés sur l'alimentation, les bâtiments, le cheptel, la main d'œuvre, ou le machinisme : il faudrait atteindre 2,65%/an pour compenser les effets attendus de la réforme de la PAC. Les modèles de production nouveaux seront appliqués dans des exploitations test dès cet automne, en utilisant notamment les techniques danoises, hollandaises et allemandes.

ANNEXE 3 : LA « FONDATION – RECHERCHE »**Qu'est-ce qu'une "Fondation de Recherche" ?**

Les "Fondations d'utilité publique de recherche" ou encore "Fondations d'utilité publique à caractère scientifique" ont au moins l'un des objectifs suivants :

- mener ou promouvoir des recherches scientifiques ;
- valoriser les recherches scientifiques ;
- diffuser l'information scientifique ou les technologies.

Leurs moyens d'action peuvent être, notamment, le financement de programmes de recherche réalisés dans un laboratoire public ou en partenariat entre laboratoire public, PME et grandes entreprises après appel d'offres sélectionnés par le conseil scientifique de la Fondation.

Conformément aux statuts-types (www.recherche.gouv.fr/fondation), les Fondations de recherche sont dotées d'un conseil scientifique. Le ministère de la Recherche, les organismes de recherche ou les établissements d'enseignement supérieur sont représentés au conseil d'administration de ces Fondations.

Pourquoi développer des Fondations de Recherche en France ?

Les Fondations permettent de :

- mobiliser des financements privés venant d'entreprises ou de particuliers, au service de projets de recherches prioritaires, et d'augmenter ainsi la part privée des dépenses de R&D pour se rapprocher de l'objectif de 2% du PIB de dépenses privées à l'horizon 2010. Les avantages fiscaux – instaurés par la loi relative au mécénat et aux fondations d'août 2003 – sont particulièrement incitatifs pour les entreprises et viennent en supplément de ceux accordés par le Crédit d'Impôt Recherche.
- soutenir de grands programmes de R&D sur des thématiques de recherche définies, de haute technologie et porteuses de croissance. Ces thématiques correspondent à un axe de recherche publique compétitif en France, mais aussi à un besoin de R&D industrielle et à des enjeux économiques et sociétaux.
- mutualiser les moyens financiers et les compétences sur une thématique de recherche pour réaliser des grands projets de R&D. La mutualisation permet d'exploiter les complémentarités des différents partenaires, de réduire les durées, les coûts et les risques inhérents à chaque projet pour un même acteur.
- favoriser un travail en partenariat entre la recherche publique et la recherche privée.
- diffuser la culture de gestion par projet dans le monde scientifique, en soutenant des projets sélectionnés par appel d'offres.
- renforcer la relation de confiance entre sciences et société. Les citoyens bénéficient effectivement d'une représentation privilégiée au cœur des Fondations et contribuent volontairement à l'effort de recherche nationale.

L'expérience vécue dans d'autres pays, ainsi qu'en France grâce à des Fondations existantes telles que la Fondations Pasteur, l'Institut Curie, la Fondation pour la Recherche médicale montre tout l'intérêt et la mobilisation des Français autour des travaux de recherche dès lors qu'ils correspondent à des enjeux clairs.

Quelles mesures pour développer les Fondations de Recherche ?

Le ministère chargé de la recherche a pris des initiatives afin de favoriser la création de "Fondations de Recherche", qui constituent un axe fort de notre politique de recherche et d'innovation.

Parallèlement aux subventions déjà accordées aux Fondations dans le cadre du BCRD (budget annuel total de 74M€ inscrit au BCRD 2004), d'autres actions ont été mises en place :

- soutien aux fondations de recherche existantes (essentiellement sur des thématiques de santé),
- aide à la création de nouvelles fondations de recherche axées sur des thématiques prioritaires et pertinentes, par exemple : développement durable, sécurité, énergie, environnement, diffusion du savoir, etc.
- dotation de la fondation en capital avec un nouveau fonds de 150M€, le fonds des priorités de recherche.
- développement des relations de confiance entre fondateurs et donateurs.

La réforme des fondations a permis d'associer plus étroitement les donateurs à la vie de la fondation par la possibilité de les regrouper en tant qu'"amis" de la fondation et éventuellement d'assurer leur représentation. Elle a également accentué le contrôle sur l'utilisation des comptes annuels certifiés et la publicité des comptes annuels.

D'autre part, le ministère de la Recherche a :

- diffusé l'information sur les statuts-types et la loi relative au mécénat et aux fondations auprès des entreprises et des citoyens,
- mis en place une " Mission Fondations de Recherche ", qui aide tout projet de création d'une fondation et accompagne les fondations existantes, en collaboration directe avec le ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat.

A titre d'exemple, les ministères chargés de l'agriculture et de l'industrie ont élaboré conjointement un projet de fondation de recherche, dénommée « fondation bio -ressources et industrie ».

L'objet de La Fondation est de contribuer à la lutte contre l'effet de serre, à l'indépendance énergétique de la France et à la création de procédés et filières innovants et alternatifs, économiquement compétitifs pour le monde rural.

En complément aux unités mixtes technologiques (UMT), il s'agit de promouvoir la création de réseaux permettant d'aborder des objectifs clairement définis et d'obtenir des résultats spécifiques applicables.

Le réseau devra accueillir des partenaires de la recherche et/ou de l'enseignement.

Sa durée de vie est de 3 à 5 ans maximum; en fonction du thème abordé, celle-ci peut être allongée sans dépasser 8 ans. Au terme de cette durée, la préoccupation doit être portée par un des réseaux d'opérateurs du 1^{er} ou du 2nd programme.

Il devra dépasser l'objet social de chacun des membres, qui le constituent et en particulier les questions spécifiques à un opérateur des 1^{er} et 2nd programmes.

Il peut s'agir à titre d'exemple de thèmes transversaux tels que le sol et sa prise en compte pour fournir des indicateurs de durabilité, les systèmes d'information géographique, les paysages, la biodiversité, les questions socio économiques,...

Les dépenses éligibles porteront :

- sur la gestion, la diffusion et le transfert des connaissances au sein du réseau puis sur la diffusion au-delà,
- sur l'évaluation par la validation des travaux des pôles de compétences mobilisés par le réseau,
- sur la valorisation.

La complémentarité de cette modalité avec celle de l'Unité Mixte Technologique doit être précisée : l'UMT est un concept de programmation et d'actions partagés pour aborder une question précise et complexe dans le cadre d'un dispositif expérimental ou d'investigation mutualisé. Le réseau thématique quant à lui vise à mettre en commun des questions de développement et, par échanges d'information, à y répondre collectivement en élaborant des outils que les agents de développement pourront ultérieurement s'approprier.

Préambule

La recherche appliquée / développement en agriculture et dans le secteur de la transformation des produits agricoles a pour finalité, dans un objectif général de développement durable, de résoudre des problèmes techniques ou socio-économiques posés au niveau des opérateurs économiques (exploitants agricoles et industries agroalimentaires), voire d'un bassin de production.

Elle se justifie par une demande émanant du milieu socio-économique et ses thèmes sont inspirés par des besoins d'innovation ou d'amélioration des produits (matière première brute ou transformée) et de leurs modalités d'obtention (itinéraires techniques, de process technologiques,...), des matériels, des services, ...

Pour rendre optimales la remontée vers la recherche des questionnements de terrain et la diffusion des résultats, il faut inciter les chercheurs et les ingénieurs des structures de développement à créer des partenariats durables.

Objectifs d'une Unité Mixte Technologique (UMT)

Une UMT associe au minimum un ou plusieurs organismes de recherche publique et d'enseignement (à partir des UMR constituées autour d'objets de recherche) et des partenaires du développement décidant de mettre en commun un programme de travail sur une question d'intérêt majeur, qu'ils ont choisie et définie ensemble (la présence d'opérateurs économiques est parfaitement envisageable). L'UMT, afin de traiter la problématique retenue, réunit des chercheurs, ingénieurs et techniciens issus des organismes partenaires pour construire et réaliser ensemble un programme de recherche – expérimentation - développement incluant la diffusion des innovations.

C'est une des réponses au partenariat recherché par le Gouvernement entre la recherche publique et ses interlocuteurs. En amont, on préconisera particulièrement comme conditions favorables :

- les lieux d'échange, tels que les journées thématiques permettant de se reconnaître et d'inventorier régulièrement des objets à aborder ensemble ;
- les réseaux thématiques (FRD), notamment sur des questions transversales et des savoirs qui sont les moins spontanément recomposés, permettant de préparer la programmation et le travail en commun en fonction du temps utile.

C'est une structure d'accueil de personnels dédiés, ayant des métiers et des cultures professionnelles différentes et se rapprochant dans le but d'une collaboration durable. La mixité des acteurs de la recherche et du développement doit permettre un changement profond dans leur façon de travailler afin de mieux construire ensemble des actions d'innovation adaptées aux évolutions actuelles et futures de l'agriculture, de l'agroalimentaire ou du monde rural.

Elle doit faciliter, au sein de la recherche, les décloisonnements entre disciplines scientifiques et donc favoriser les approches transversales du développement.

En conséquence, elle doit permettre par la pluridisciplinarité et l'approche systémique de mieux assurer les interfaces entre la recherche et l'application des innovations en facilitant les synthèses opérationnelles, les tests en grandeur réelle associés à la modélisation, l'adaptation locale des outils issus de la recherche, l'appropriation des innovations par les utilisateurs, mais également en facilitant la rétroaction de ces opérations vers de nouvelles questions de recherche.

Enfin, l'UMT est un lieu ouvert à la formation et permettant la reconnaissance de compétences spécifiques situées à l'articulation de la recherche et du développement et indispensables à l'efficacité des processus d'innovation.

Conditions scientifiques et thématiques de création d'une UMT

La création d'une UMT nécessite :

- la réunion de compétences de recherche et de compétences de développement ;
- une logistique expérimentale constituée autour soit d'un laboratoire soit d'une plate-forme expérimentale ;
- un programme de recherche-développement, qui a été planifié à moyen terme et préparé suffisamment en amont par les partenaires et qu'aucun d'eux ne peut réaliser seul. Cette condition renvoie à la problématique d'innovation globale et intégrée.

Ces trois conditions sont étroitement liées, ce qui signifie qu'un projet ne peut, à lui seul, définir une UMT, de même qu'une installation ou un domaine expérimental n'est pas en soi une UMT. De plus, les recherches de solutions à des problèmes précis et ponctuels, les simples expertises ou les transferts ne sont pas suffisants pour justifier la constitution d'une UMT.

Structure des programmes réalisés au sein d'une UMT

Caractéristiques qualitatives des projets

On peut, en première analyse, en identifier trois :

- pertinence par rapport à des enjeux à moyen terme du développement.
Ils doivent proposer des alternatives et permettre d'anticiper des évolutions liées à la mise en place de nouvelles réglementations, à des transformations du cadre socio-économique et sociétal, etc.. ;
- caractère novateur au plan scientifique. Le programme doit poser de nouvelles questions à la recherche. "L'innovation" scientifique peut aussi être d'ordre méthodologique ; elle peut consister à aborder les problèmes dans des échelles d'espace ou de temps plus larges que celles habituellement prises en compte ; elle doit conduire à la mise en œuvre d'approches transversales et pluridisciplinaires, etc.. ;
- volonté d'aboutir à des résultats et des outils opérationnels pour les utilisateurs et généralisables au-delà du contexte dans lequel ils ont été produits. Ainsi, même s'il est exécuté dans un cadre local ou régional, le programme d'un UMT doit viser des résultats généralisables, d'une portée plus large que l'utilité de proximité.

Implication des acteurs dans une UMT

- les moyens financiers, humains, techniques mis en œuvre dans une UMT sont identifiés, en tant que tels, quantifiés et apportés par chacun des partenaires : notion de mixité des moyens qui garantit l'implication réelle des partenaires ;
- les chefs de projets doivent être impliqués à plein temps dans les UMT ; chaque projet sera ainsi placé sous la responsabilité d'un chef de projet clairement identifié et mandaté qui pourra appartenir soit à l'organisme de recherche, soit à l'organisme de développement ;
- l'implication des autres agents participant à la réalisation du programme ne doit pas être inférieure au mi-temps, aussi bien pour les acteurs de la recherche que ceux du développement -ce qui n'exclut pas le recours ponctuel, en tant que de besoin, à des compétences pour une durée plus réduite ;
- les lieux de travail seront précisément indiqués, ainsi que les fréquences de regroupement et de réunion.

Durée du projet

Compte tenu des postulats préalablement énoncés (mixité des acteurs pour changer les façons de travailler, mixité des moyens, échelle temporelle calibrée sur le moyen terme, projets relatifs à des problèmes qu'aucun des partenaires ne sait résoudre seul, généralisation possible des résultats), il est important que l'équipe constituée s'engage sur un délai de 3 à 5 ans. Une durée inférieure ne permettrait pas aux différents participants de procéder aux échanges technico-culturels nécessaires à la synergie du groupe, ni de traiter correctement des problématiques relativement ambitieuses.

Modalités de reconnaissance a priori des UMT

L'initiative peut provenir, indistinctement, d'un des partenaires qui élabore un pré-projet en collaboration avec les futurs membres de l'UMT. De même, dans le cadre des orientations générales de la politique agricole aux niveaux national et communautaire, les pouvoirs publics et l'organisme gestionnaire de fonds incitatifs peuvent impulser des opportunités de coopération.

Les projets de constitution d'UMT feront l'objet d'une expertise par un groupe ad hoc dont les membres seront nommés par le conseil scientifique de l'organisme gestionnaire. Leur jugement portera essentiellement sur la pertinence du sujet (réalité de la demande sociale, importance pour les opérateurs économiques), la pertinence du partenariat (compétence des différents partenaires, taille de l'équipe, moyens mis en œuvre et en commun, durée envisagée pour le projet, dispositif d'évaluation élaboré par les partenaires, fréquence des regroupements, antériorité du projet ...), etc...

Les rapports d'expertise seront remis au conseil scientifique. Cette instance formulera un avis qui sera transmis au conseil d'administration de l'organisme gestionnaire pour labellisation et proposition de financement.

En cas d'acceptation du projet, les partenaires officialiseront leur association sous forme d'une convention.

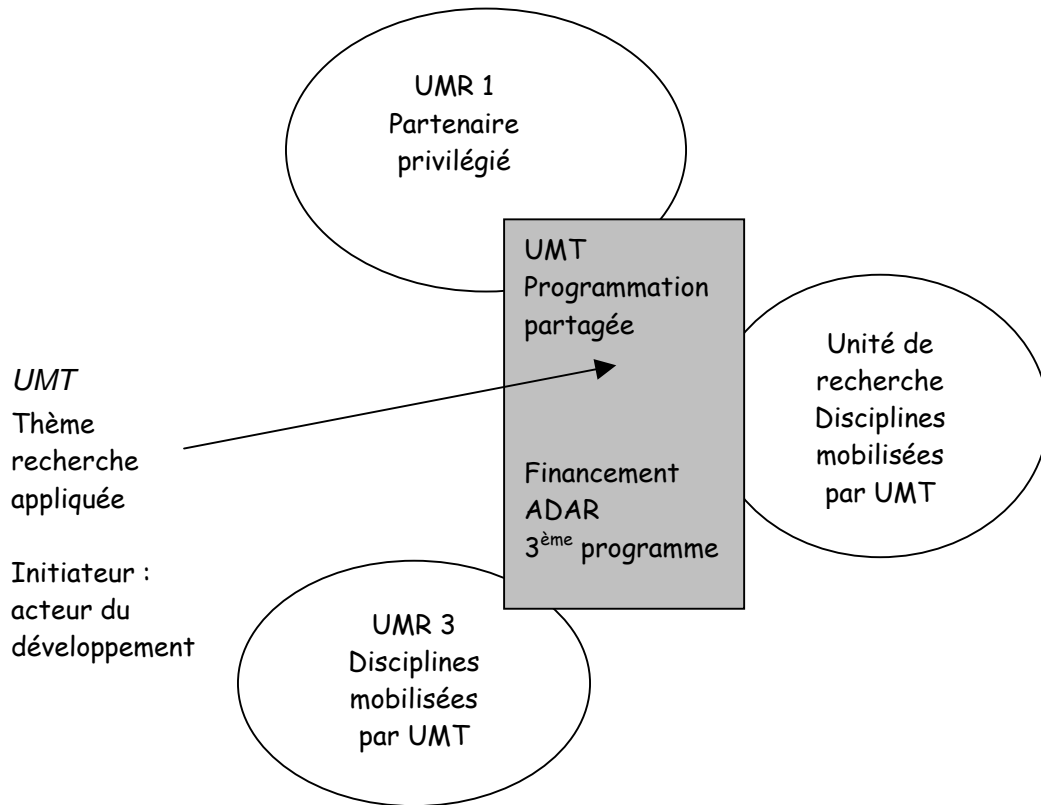
Suivi de la réalisation des projets labellisés et évaluation ex post des UMT

Le projet sera régulièrement évalué par le conseil scientifique, notamment à l'aide de rapports intermédiaires et présentations de l'état d'avancement effectuées par le chef de projet.

Parmi les critères d'évaluation, on peut retenir :

- l'appropriation effective des résultats par les acteurs du développement et par les utilisateurs finaux et donc d'une certaine manière la capacité de ceux-ci à ne plus avoir besoin de la recherche dans le domaine étudié ;
- la capacité à engendrer de nouvelles questions scientifiques pouvant en particulier être traduites en sujets de thèse ;
- le niveau d'objectifs atteints.

SCHEMA THEORIQUE D'UNE UMT



PISTES de travail - Groupe R et D – priorités à 5 – 10 ans

Pour chaque intersection si pertinent : pourquoi ? qui ? avec qui ? comment ? où ? quand ? combien ? incidence sur le coût ?
On ne sait pas ? on ne sait pas faire ? on ne sait pas faire à pas cher ?

		levier					
Thèmes prioritaires		global	génétique	conduite d'élevage	technologie	physiologie	psychosociologie conso-process client
Maîtrise et Valorisation de la Matière	matières grasses	1 -	<p>1 - Identifier les caractéristiques du génome bovin ayant un impact sur les propriétés de la matière grasse laitière (MGL).</p> <p>Pourquoi ? mieux adapter la MGL aux attentes des consommateurs.</p> <p>Qui ? INRA, Institut de l'Elevage, UNCEIA.</p> <p>Avec qui ? Maîtres d'Oeuvre des schémas de sélection et membres du GIS AGENAE.</p> <p>Comment ? appliquer les outils de la génomique (mise en évidence de QTL, étude du transcriptome et du</p>	<p>1 - Alimentation herbe - Relation alimentation et qualité nutritionnelle ou organoleptique des produits laitiers.</p> <p>Pourquoi : pour répondre à des demandes des transformateurs et des consommateurs.</p> <p>Qui : INRA, Institut de l'Elevage.</p> <p>Avec qui : fermes expérimentales, les chambres d'agricultures et EDE et le cas échéant des fermes commerciales, laboratoires d'analyses.</p> <p>Comment : essais en station, essais au niveau de minicollecte, rentabilité économique.</p> <p>Quand : travaux qui ont commencé, mais qui doivent se</p>	<p>1 - Impact santé.</p> <p>Comment conserver les caractéristiques du produit en réduisant le taux de matière grasse</p>	<p>4</p> <p>Qualité nutritionnelle</p>	<p>1</p>

			<p>protéome) aux mécanismes de fonctionnement de la glande mammaire.</p> <p>Quand ? Les 1ers travaux sont proposés dans le cadre de l'appel d'offre "Genanimal" (Programme AGENAE). Les 1ers résultats n'interviendront sans doute pas avant 5 ans.</p>	<p>poursuivre Remarques : une plus grande coordination entre les travaux de l'IE et de l'INRA serait sans doute nécessaire.</p>			
	matières protéiques				2 Rennes champ de valorisation	1 - affirmer la haute qualité des protéines laitières et les "disculper" sur le plan de l'allergie INRA (Tomé et Walh) INSERM (Monneret et vautrin)	
	co produits				1 - champ de valorisation : valoriser l'intégralité des composants du lait INRA Rennes et INSA Lyon	O	1 Tertiairisation

Maîtrise des Systèmes d'élevage durables		<p>1 - Intégrer tous les critères ayant un impact sur la durabilité dans l'objectif des schémas de sélection. Pourquoi ? Se garantir d'une évolution équilibrée des différentes aptitudes du matériel animal. Qui ? Institut de l'Elevage et INRA. Avec qui ? Maîtres d'Oeuvre des schémas de sélection. Comment ?</p> <p>Prise en compte des caractères fonctionnels (fertilité, résistance aux maladies, longévité ..) en complément des caractères de production. Quand ?</p> <p>Travail fortement engagé depuis les années 90. A poursuivre notamment pour la résistance génétique aux maladies. Où ? Pour toutes les races bovines laitières.</p>	<p>1 - Mise au point de systèmes économes, moins contraignants et respectueux de l'environnement. Pourquoi : adaptation au contexte évolutif. Qui : Institut de l'Elevage. Avec : INRA, les chambres d'agriculture et EDE, les stations expérimentales, les réseaux d'élevage ...</p> <p>Comment : mise au point de pratiques ou de systèmes innovants dans les stations expérimentales. Etude de la viabilité en réseau d'élevage. Thématique : Modélisation.</p> <p>Quand : travaux qui ont commencé, qui doivent se poursuivre voir même s'accélérer.</p>	<p>1 - ENIL : Impact des systèmes d'élevage sur l'aptitude technologique des laits et des viandes</p>		
Maîtrise de l'information - besoin de traçabilité et ingénierie des données	1			<p>1 - Création de systèmes expert par analyse multidimensionnelle des données</p>		
Nutrition et Santé dont flores		<p>3 Beta lactoglobuline</p>	<p>Utilisation raisonnée des antibiotiques en élevage. Pourquoi : pour répondre à une demande sociétale et prévenir le risque d'apparition de micro-</p>	<p>2 Néoformés</p>	<p>1 Allergies probiotiques - gestion particulières</p>	<p>2 Groupe 6</p>

			<p>organismes résistants aux antibiotiques. Qui : Institut de l'Elevage, Avec : ARILAIT, INRA, ENV, Chambres d'agriculture et EDE, fermes expérimentales, GDS, GTV, etc ...Comment : définition de règles de décision et essai de l'efficacité en ferme expérimentales ou commerciales. Quand : travaux en cours sur la maîtrise des infections mammaires qui méritent d'être poursuivi ..</p> <p>Utilisation raisonnée ou la suppression des hormones de reproduction (utilisées notamment pour le désaisonnement des petits ruminants) Pourquoi : pour répondre à une demande sociétale. Qui : INRA, Institut de l'Elevage. Avec les centres d'IA, les Chambres d'agriculture, les EDE, les fermes expérimentales et des fermes commerciales. Comment : essai en stations expérimentales, suivis ou enquêtes en fermes, etc.. Quand : travaux en cours qui doivent se poursuivre. Remarque : bonne coordination INRA, IE</p>		<p>de l'impact de bactéries lactiques sur la flore et sur l'immunité intestinale</p>	
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------------	--

Maîtrise des procédés sous angle coûts dont flores				3	1 Flore Process - régularité des productions - amélioration des rendements Rendement matière - construction de la qualité avec capteurs en ligne et modélisation des procédés de transformation		
Sécurité sanitaire	microbio	1 nouveau x pathogènes exemples BSE et maladies à prions	2 -	Identifier les facteurs de risque et de maîtrise de la contamination du lait en élevage. Pourquoi : L'intérêt porté par l'administration à Campylobacter dans le lait et les produits au lait cru justifie que l'on s'y intéresse. Qui : Institut de l'Élevage, l'INRA, GTV, pôle AOC MC. Avec :ARILAIT, les laboratoires d'analyses, des industries laitières, ..Comment : état des lieux des fréquences de contamination, enquêtes épidémiologiques en élevages, essais en labo, ...Remarques : Une plus grande coordination entre les travaux de l'IE et du pôle AOC Massif Central serait sans doute nécessaire.			
	chimique						

<p>Sécurité environnementale</p>		<p>Intégration de l'impact environnemental dans l'orientation des schémas de sélection. Pourquoi ? Prendre en compte les responsabilités collectives et individuelles des éleveurs et des Maîtres d'Oeuvre des schémas de sélection dans l'impact de leurs décisions sur l'environnement. Qui ? Institut de l'Elevage et INRA.</p>	<p>1 - Etude des risques de contaminations physico-chimiques des laits d'origine environnementale. Pourquoi : apporter des réponses en cas de crise qui pourrait être préjudiciable à l'image du lait et des produits laitiers. Qui : Institut de l'Elevage, CNIEL, ... Avec : Pour les pesticides l'IE travaille sous mandat du CNIEL, et en contact avec l'UIPP, les firmes phytosanitaires et les experts de la commission des toxiques Comment : pour les pesticides : veille, hiérarchisation des molécules en fonction du risque de les retrouver dans le lait... lorsque ce travail sera terminé des essais spécifiques pourraient être entrepris comme par exemple pour confirmer cette hiérarchisation. Quand : travaux en cours qui doivent se poursuivre. Remarques : des travaux pourraient être entrepris sur d'autres contaminants comme par exemple les mycotoxines.</p>	<p>2</p>		
---------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	--	--

PARTICIPANTS AUX GROUPES DE TRAVAIL NATIONAUX

Groupe de travail N° 1 : Restructuration industrielle

Administrations

ALEXANDRE Sylvie	<i>MAAPAR - DPEI - S/D Stratégies industrielles</i>
VINÇON Philippe	<i>MAAPAR - DPEI - S/D Produits animaux.</i>
TRÉDÉ Yves	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
DE LONGEAUX Emmanuel	<i>MAAPAR - CG – GREF</i>
BLANC François	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
RIPAUD Gérard	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
DORMOY Estienne	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau des Procédures d'Intervention</i>
CLAVEL Bernard	<i>MAAPAR - DPEI - Mission des entreprises</i>
GACON Marguerite	<i>MAAPAR - DGCFAR</i>
MICHEL Marc	<i>MAAPAR - DRAF Bretagne</i>
NUTI Isabelle	<i>MAAPAR - DRAF Pays de la Loire</i>
CHARRETTON Philippe	<i>MAAPAR - DRAF Bretagne</i>
CHATELUS François-Gilles	<i>ONILAIT</i>
BERT Emmanuel	<i>ONILAIT</i>
ROBINO Patricia	<i>MINEFI - DGCCRF</i>
BERGER Jean-Jacques	<i>MINEFI - DGCCRF</i>

Organisations professionnelles

LE BARON Pierre	<i>FNIL</i>
TROALEN Alain	<i>FNIL</i>
JAMET Jean-Paul	<i>CNIEL</i>
CHAUSSON Frédéric	<i>CNIEL</i>
MOREAU Jehan	<i>FNIL - ATLA</i>
FROMENT Christian	<i>ATLA</i>
LE BARON Pierre	<i>FNIL</i>
DE KERMEL Bertrand	<i>FNCL</i>
DENIEUL Marcel	<i>FNPL</i>
REFFAY Michel	<i>FNPL</i>
MANCHARD Denis	<i>Confédération Paysanne</i>
MACÉ Dominique	<i>Confédération Paysanne</i>
DELOIRE Paul	<i>Confédération Paysanne</i>

Entreprises

KLEIN Olivier
DUBUISSON André
LE SQUEREN Jean-Charles
SALLÉ Frédéric
MAZURAY Christian
BUICHE Olivier
ROUAULT Bertrand
GROUHAN Alain
THIBAUT Alain
HUBERT Jacques
CHAVIGNAC Emmanuel
PACQUET Anne

LACTALIS
SODIAAL
Fromagerie de l'Ermitage
CELIA
ENTREMONT
SFPL - VPM
EURIAL - POITOURAINE
UNICOPA
INGREDIA
TERRENA
Crédit Agricole SA
Crédit Agricole SA

Organismes

ROUYER Benoît

Ubifrance

Groupe de travail N° 2 : Emploi dans la filière laitière

Le groupe s'est réuni à cinq reprises les 16 mars, 30 mars, 20 avril, 26 mai et 9 juin 2004

Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

DEDINGER Patrick	<i>MAAPAR - DGFAR - SDTE</i>
GACON Marguerite	<i>MAAPAR - SDTE - BEDA</i>
MACKIE Annette	<i>MAAPAR - DGFAR - SDEA</i>
BARNOUD Michel	<i>MAAPAR - DGFAR - SDEA</i>
RONDREUX Estelle	<i>MAAPAR - DPEI - Mission des entreprises</i>
BORZEIX Véronique	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau O.E.E.E.</i>
RIPAUD Gérard	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
MERITAN Martine	<i>MAAPAR - DGER - FOPDAC</i>
MATHIEU François	<i>MAAPAR - DGER - FOPDAC</i>
MAZERY Jean-Pierre	<i>MAAPAR - DRAF BRETAGNE</i>
TREDE Yves	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
FARGES Alain	<i>ONILAIT</i>
PIEPRZOWNIK Valérie	<i>ONILAIT</i>
BERT Emmanuel	<i>ONILAIT</i>
LAMY Dominique	<i>METCS - DGEFP</i>
DUPUIS Bruno	<i>METCS - DGEFP</i>
CHAUMETTE François	<i>METCS - DGEFP</i>

Organisations professionnelles

LE VOURCH Jean	<i>FNCL</i>
MOREAU Jehan	<i>FNIL</i>
GRUMEL Bernard	<i>FNIL</i>
ALLEZARD Gérard	<i>ATLA</i>
ROQUEFEUIL Thierry	<i>FNPL</i>
DELABY Annick	<i>FNPL</i>
CAILLAT Muriel	<i>FNSEA</i>
NIZAN Paul	<i>Jeunes agriculteurs</i>
PALACH Josian	<i>Confédération Paysanne</i>
NAVEAU Jean-Louis	<i>Coordination rurale</i>

Syndicats de salariés

CLAUDE Christian	<i>FGA - -CFDT</i>
SWARTVAGHER Eric	<i>FGA - CFDT</i>
DREZEN Bernard	<i>FGA - CFDT</i>
PAPILLON Thierry	<i>FGA - CFDT</i>
CAZAU-MAYOU Jean-Jacques	<i>FGTA - FO</i>
FRUQUIERE Olivier	<i>FGTA - FO</i>
BINDEL Jean-Luc	<i>FNAF - CGT</i>
GUELARD Nicole	<i>CFTC - FSCOPA</i>
BOUVOT Claire	<i>CFTC - FSCOPA</i>
GOMEZ Marlène	<i>CFTC - FSCOPA</i>
SZYDLOWSKI Christian	<i>UNSA - AA</i>
FOUASSIER Simon	<i>UNSA - AA</i>
DEVIENNE Frédérique	<i>UNSA - AA</i>
COUDOUGNES Michel	<i>CFE - CGC</i>
PIFRE Claude	<i>CFE - CGC</i>

Entreprises

DURAND Hubert	<i>Eurial Poitouaine</i>
du BOULLAY Marie - Estelle	<i>3 A</i>
PERROT MINNOT J.P.	<i>BEL</i>

Organismes

DUFOUR Jean-Pierre	<i>AGEFAFORIA</i>
JAUMEAU Philippe	<i>OPCA 2</i>
GLOCKER Olivier	<i>APECITA</i>
SEEGERS Jean	<i>Institut de l'Elevage</i>

Excusés

Serge BAZIN	<i>France Contrôle Laitier</i>
-------------	--------------------------------

Groupe de travail N° 3 : Besoins de financement

Le groupe s'est réuni à quatre reprises les 23 mars, 28 avril, 27 mai et 10 juin 2004.
Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

BOSSY Anne	<i>MAAPAR - DGFAR - SDEA</i>
LYON Stéphanie	<i>MAAPAR - DGFAR - SDEA - Bureau Modernisation Exploitations</i>
CAILLON Béatrice	<i>MAAPAR - -DAF - Bureau du Crédit</i>
ERPHELIN Grégory	<i>MAAPAR - DAF - Bureau du Crédit</i>
FRAYSSE Jean-Louis	<i>MAAPAR - DAF - SCEES</i>
MOREAU Sylvain	<i>MAAPAR - DAF - SCEES</i>
PIET Laurent	<i>MAAPAR-DAF - S/D. Evaluation, Prospective, Etudes</i>
BOSSARD Patricia	<i>MAAPAR - DAF - S/D. Evaluation, Prospective, Etudes</i>
FABREGUE Etienne	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du Lait et Industries Laitières</i>
BLANC François	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du Lait et Industries Laitières</i>
STOUMBOFF Michel	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau Bovins-Ovins</i>
CHIBON Jean	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau Bovins-Ovins</i>
LENGLET Martine	<i>MAAPAR - DGFAR - Bureau Modernisation Exploitations</i>
POUPARD Fabienne	<i>OFIVAL</i>
JANNOT Philippe	<i>MEDD - DE</i>
TREDE Yves	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
de LONGEAUX Emmanuel	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
QUERE Jean-François	<i>MAAPAR - DDAF Manche</i>
PEIRANI Patrick	<i>MAAPAR - DDAF Cantal</i>
PIEPRZOWNIK Valérie	<i>ONILAIT</i>

Organisations professionnelles

SIDOT Gérard	<i>FNCL</i>
LOISEAU Didier	<i>FNCL</i>
DEMERLE Pierre	<i>FNCL</i>
MICHELUTTI Isabelle	<i>FNCL</i>
BEGUIN Maryvonne	<i>FNIL</i>
PAGE Jacky	<i>FNPL</i>
DELABY Annick	<i>FNPL</i>
PETAINE Guy	<i>FNPL</i>
CAYEUX Louis	<i>FNSEA</i>
REQUIS Jérémie	<i>FNSEA</i>
VAQUIE Pierre-François	<i>FNCUMA</i>
BOULLET Philippe	<i>CNCER</i>
NIZAN Pascal	<i>Jeunes agriculteurs</i>
BOURGE Guillaume	<i>Jeunes agriculteurs</i>
MACE Dominique	<i>Confédération Paysanne</i>
MARC Anne	<i>Coordination rurale</i>
BAYEUL Marie-Claire	<i>Coordination rurale</i>

Organismes

LE GALL André	<i>Institut de l'Elevage</i>
PERROT Christophe	<i>Institut de l'Elevage</i>
MORICE Jean-Yves	<i>CER Mayenne</i>
DROUET Dominique	<i>CER Mayenne</i>
MATHE Jacques	<i>CER Deux-Sèvres</i>

Groupe de travail N° 4 : Amélioration des relations avec la distribution

Le groupe s'est réuni à trois reprises les 2 et 9 avril, et 7 mai 2004.

Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

ALEXANDRE Sylvie	<i>MAAPAR - DPEI - S/D Stratégies industrielles</i>
RIPAUD Gérard	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
CLAVEL Bernard	<i>MAAPAR - DPEI - Mission des Entreprises</i>
TREDE Yves	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
PINET Jean-Jacques	<i>MINEFI - DECAS</i>
DOUEL Frédéric	<i>ONILAIT</i>
BERT Emmanuel	<i>ONILAIT</i>
de MENTHIERE Catherine	<i>INAO</i>

Organismes

TROLARD Joachim	<i>FNCL</i>
CALBRIX Gérard	<i>ATLA</i>
LOYER Florence	<i>FNPL</i>
BRIAUMONT Dorothée	<i>FNSEA</i>
CONDEMINE Pascal	<i>FNCPLA</i>
YVERNEAU Rémy	<i>FNDPL</i>
de GRAMONT Dominique	<i>ILEC</i>
RULLIER François	<i>ILEC</i>
MALATERRE François	<i>FCD</i>
DEVEZE Cécile	<i>FCD</i>

Entreprises

DUBOIS Gérard	<i>LECLERC</i>
LEFEBVRE Georges	<i>INTERMARCHE</i>

Organismes

REQUILLART Vincent	<i>INRA</i>
--------------------	-------------

Excusés

JAMET Jean-Paul	<i>CNIEL</i>
REFFAY Michel	<i>FNPL</i>
MOREAU Jehan	<i>FNIL</i>
KOUBBI Lionel	<i>FNCPLA</i>

Groupe de travail N° 4 : Maîtrise de l'offre et révision de la réglementation

Le groupe s'est réuni à cinq reprises les 17 mars, 31 mars, 20 avril, 5 et 25 mai 2004.

Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

de GUENIN Philippe	ONILAIT
TREDE Yves	MAAPAR - CG - GREF
de LONGEAUX Emmanuel	MAAPAR - CG - GREF
VINÇON Philippe	MAAPAR - DPEI
BLANC François	MAAPAR - DPEI
FABREGUE Etienne	MAAPAR - DPEI
MALVEZIN Christophe	MAAPAR - DPEI
GERVAISEAU Patrick	MAAPAR - DGFAR
NUTI Isabelle	MAAPAR - DRAF
COLLET Max	MAAPAR - Groupement DDAF
ROBINO Patricia	MINEFI - DGCCRF
DOUEL Frédéric	ONILAIT
NACHBAUR Guy	ONILAIT
RAPILLY Didier	ONILAIT
VALLEE Jean - Pierre	ONILAIT
CHATELUS François - Gilles	ONILAIT
MANSOUX Catherine	ONILAIT
BERT Emmanuel	ONILAIT
CHAPAUT Hervé	ONILAIT

Organisations professionnelles

DAVION Jean-Marie	FNCL
HERBET Marcel	FNCL
de KERMEL Bertrand	FNCL
LANCIEN Joseph	FNCL
LESAGE Isabelle	FNCL
MARCET Bernard	FNCL
CAZAJUS Henri	FNIL
DEVELET Laurent	FNIL
MOREAU Jehan	FNIL
PRIME Sandrine	FNIL
WECXSTEEN Patrick	FNIL
MOREAU Jehan	FNIL
SELLIER Philippe	FNIL - ILF Rhône Alpes Auvergne Limousin
BRICHART Henri	FNPL
GRYNSPAN André	FNPL
ROQUEFEUIL Thierry	FNPL
BAZIN Gérard	FNPL
CHEVALLIER Régis	FNPL
DENIEUL Marcel	FNPL
HAUCHARD Denis	Confédération Paysanne
MACE Dominique	Confédération Paysanne
LEPERLIER Yves	Confédération Paysanne

LEPELTIER Jacques
NAVEAU Jean-Louis
NIZAN Pascal
RICHARD Anne
VERMOT DESROCHES Claude
MASTORCHIO Eric

Organismes

GUESDON Jean-Claude

Coordination rurale
Coordination rurale
Jeunes Agriculteurs
CNAOL
CNAOL
GAEC et Sociétés

Institut de l'Élevage

Groupe de travail N°6 : Promotion

Le groupe s'est réuni à cinq reprises les 26 mars, 27 avril, 3, 18 et 24 mai 2004.

Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

BENEZIT Jean - Jacques	<i>MAAPAR - DPEI</i>
PREBAY François	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau Promotion</i>
MIROCHNIKOFF Nadine	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau Promotion</i>
LANUIT Jean - Pascal	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
BRULANT Monique	<i>MAAPAR - DPEI - Bureau du lait</i>
RIMBAULT BROSSIER Isabelle	<i>MAAPAR - DPEI - BSOQ</i>
VANDELANDELAERE Emilie	<i>MAAPAR - DGAL - BRAB</i>
TREDE Yves	<i>MAAPAR - CG - GREF</i>
ROYIS Muriel	<i>MINEFI - DREE</i>
CHAULIAC Michel	<i>MES - DGS</i>
DOUEL Frédéric	<i>ONILAIT</i>
BERT Emmanuel	<i>ONILAIT</i>
MER François	<i>ONILAIT</i>
MARTIN Nicolas	<i>ONILAIT</i>

Organisations professionnelles

LOYER Florence	<i>FNPL</i>
ROUVREAU Daniel	<i>FNPL</i>
BOUTONNAT Yves	<i>CNIEL - CIDIL</i>
RICHARD Anne	<i>CNAOL</i>
JACHNIK Philippe	<i>CNIEL Export - ATLA</i>
MOREAU Jehan	<i>FNIL</i>
KOUBBI Lionel	<i>FNCPA</i>
DEVEZE Cécile	<i>FCD</i>
BARIL Jean - Louis	<i>CNPA</i>
LEVY Hubert	<i>CNPA</i>
TOUZET Patrick	<i>SYLAITEX</i>
YVERNEAU Rémy	<i>FNCPA</i>

Organismes

ROUYER Benoît	<i>Ubifrance</i>
NAUCHE Philippe	<i>SOPEXA</i>

Excusés

JAMET Jean - Paul	<i>CNIEL</i>
-------------------	--------------

COMPOSITION DU GROUPE 7

Le groupe s'est réuni à quatre reprises les 30 mars, 27 avril, 12 et 27 mai 2004.

Ont participé à l'ensemble ou partie des réunions :

Administrations

THIBIER Michel	MAAPAR - DGER
VISSAC Philippe	MAAPAR - DGER
HABELLION Genevieve	MAAPAR - DGER
TREDE Yves	MAAPAR - CG - GREF
RIPAUD Gérard	MAAPAR - DPEI - Bureau du Lait
AILLERY Florence	ONILAIT

Organismes

COSSART Pascale	Institut Pasteur
DAVID Valérie	Institut de l'Elevage
LALOUX Laurent	AFSSA
ROSSO Laurent	AFSSA
ELSEN Jean-Michel	INRA
GARNOT Jeanne	INRA Paris
BRULE Gérard	INRA Rennes
ABADIE Serge	ENIL Poligny
MIETTON Bernard	ENIL Poligny
MAJOU Didier	ACTIA

Organisations professionnelles

JAMET Jean-Paul	CNIEL
BECHE Jean-Marc	FNPL
DUHEM Konrad	CNIEL
AYERBE André	ARILAIT
CARTEYRON Christian	Laiterie LVA
BOUDIER Jean-François	INGREDIA
GILLIS Jean-Claude	ATLA
POULLAIN Bernard	3A
GUYONNET Jean-Pierre	ARILAIT

**SYNTHÈSE des PROPOSITIONS
des GROUPES de TRAVAIL**

FILIÈRE LAITIÈRE FRANÇAISE

*Rapporteur général Yves TRÉDÉ
Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts*

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL - FILIÈRE LAITIÈRE

Actions	Pilote	Indicateurs et observations	Délais
Restructuration industrielle			
Maintenir le soutien à l'écoulement intérieur du beurre pâtissier - glacier	ONILAIT - DPEI	suivi des statistiques de la matière grasse et des poudres dans l'Union européenne (travaux ONILAIT / ZMP)	A compter de Sept 2004
révision du plan sectoriel	DPEI - SDEPA - SDSI	rendre éligibles les investissements destinés à rationaliser les équipements beurre – poudres par une révision 2004 du PDRN : 1- saisine de la Commission 2- circulaire à préparer	2 ^{ième} sem-2004
création d'un fonds d'investissement	DPEI - SDEPA – SDSI CNIEL	1- obtention d'un accord interprofessionnel 2- poursuite expertise juridique 3- notification à la Commission	2 ^{ième} sem-2004
Amélioration de l'emploi			
Encouragement à la constitution de groupements d'employeurs	DGFAR	allègement des charges sociales patronales (sous réserve compatibilité avec le droit communautaire)	dernier trimestre 2004
Idem	Institut de l'Elevage - ONILAIT	aide à la constitution des groupements d'employeurs	2005
Idem	Employeurs - salariés (accord de branche) ou employeurs (règlement intérieur type)	conditions d'intervention des salariés : 1- fidélisation 2- éviter le <i>turn over</i>	2005
Améliorer les conditions de travail en faveur des exploitants et des salariés	MSA DGFAR	Evolution du nombre d'accidents du travail - maladies professionnelles	janv-2005
Aider la reconversion des exploitants qui cessent leur activité	VIVEA – OPA MAAPAR (DRAF)		2005

Veille et anticipation des conséquences des mutations économiques	1- DGFAR DGER - DGEFP 2- Partenaires sociaux DGEFP - DGFAR - DGER	1- création d'une instance au sein du Conseil supérieur de l'emploi 2- Contrat d'études prospectives pour l'analyse des besoins en qualifications et en compétences	2005 2005
Attirer les jeunes dans les formations et les métiers	DGER	1- développer les licences professionnelles en lien avec l'enseignement supérieur au sein des ENIL 2- promouvoir les métiers par convention de partenariat entre le ministère (DGER) et les professionnels	2005 2005
Favoriser la mobilité professionnelle et l'amélioration de l'emploi	1. APECITA/ANPE/MAAPAR 2. Partenaires sociaux 3. DGER/Partenaires sociaux	1- mettre en place des bourses de l'emploi au + près du terrain 2- définir par accord de branche les conditions de mobilité des salariés 3- instaurer des passerelles des certificats de qualification professionnelle (CQP) vers les diplômes (cadre de la VAE)	2005 2005 2005
Besoins de financement et allègement des charges des exploitations			
Intégration des spécificités laitières dans le plan bâtiments	DGFAR - DPEI	Eligibilité des investissements spécifiques à la filière laitière dans la circulaire relative au plan bâtiment	J jan-2005
Dispositions particulières en faveur des jeunes agriculteurs dans le plan bâtiment	DGFAR - DPEI Plan bâtiment	majoration de 10 points du taux de subvention dans le cadre du plan bâtiment et déplaçonnement en conséquence de la subvention	jan-2005
Réduire les coûts des bâtiments	institut de l'Elevage	Propositions de modalités de construction et/ou de rénovation de bâtiments plus économes. S'appuyer sur l'appel à projets de l'ADAR.	2 ^{ème} sem 2004
Mieux accompagner l'éleveur	DPEI OFFICES	mise en place d'un groupe de travail ONILAIT et OFIVAL pour revoir les modalités d'accompagnement technique de l'éleveur	2 ^{ème} sem 2004
Faciliter la gestion collective du matériel et du travail	DGFAR	Donner priorité aux demandes des CUMA pour les activités ensilage, dessilage, récolte de fourrage dans le cadre des aides CUMA en zone de montagne,	Sept-2004
Idem	FNCUMA	mise en place de services complets à l'agriculteur. S'appuyer sur l'appel à projets de l'ADAR.	2 ^{ème} sem 2004
Idem	OFFICES, Institut de l'Elevage	modalités de mise en œuvre et de financement d'un diagnostic "mécanisation"	2 ^{ème} sem 2004
Modification du régime d'aides aux CUMA dans le cadre du groupe de travail "MONTAGNE"	DGFAR Révision arrêté du 26 mars 2001	Modification d'un arrêté Taux de subvention relevé à hauteur de 35% Extension de la liste des matériels éligibles (équipements de traite...)	Groupe de travail montagne
Allègement des charges	DAF/Bureau du Crédit	expertise de la possibilité d'utiliser le Fonds d'allègement des charges en cas de crise "éligible"	Au cas par cas

Amélioration des relations entre les industries et la distribution			
Relance de la consommation	CNIEL MINEFI	Renforcer les relations entre l'interprofession et le commerce d'aval (GMS , grossistes, détaillants spécialisés..) [Suite mesures visant une baisse des prix (propositions du 17 juin)]	2 ^{ème} sem 2004
Mieux valoriser l'image des produits laitiers en magasin	ONILAIT – CNIEL INAO CNAOL	L'ONILAIT réunira les acteurs de la filière et l'INAO de manière à compléter les actions du CNIEL	2 ^{ème} sem 2004
Révision de la réglementation relative aux quotas et maîtrise de la production			
Maîtrise de l'offre	MAAPAR-Commission	Poursuivre les démarches auprès des EM et de la Commission EU	2 ^{ème} sem 2004
Préparation du découplage de l'aide directe	DPEI - ONILAIT	1- avancement d'une campagne de la redistribution des cessations spontanées (arrêté annuel de redistribution) 2- anticiper les libérations (aides à la cessation primées 2005/2006) 3- encouragement aux transferts en totalité aux preneurs avant 01/04/06	2 ^{ème} sem 2004
Actualisation des projets agricoles départementaux (PAD)	CDOA	1- seuil plancher porté à 5 000 l. 2- engagement dans les chartes de bonnes pratiques	Effectif Arrêté du 17 mai 2004
Révision des seuils de prélèvements	DPEI	1- pas de prélèvements au dessous de 150 000 l. 2- relèvement des seuils de 100 000 l. (300 000 l. et 400 000 l.)	Avis favorable Du Conseil direction ONILAIT de juin 2004
<i>Elaboration d'une nouvelle forme de société civile</i>	<i>DPEI-ONILAIT</i>	<i>Permettre le transfert de références sans foncier - améliorer l'emploi. (Groupe de travail à instaurer)</i>	<i>1- à expertiser 2- 2^{ème} sem 2004</i>
<i>Maîtrise de l'offre des produits AOC</i>	<i>DPEI - ONILAIT - CNAOL</i>	<i>Groupe de travail à constituer / révision du décret AOC. Expertiser la possibilité d'accords étendus</i>	<i>1- à expertiser 2- 2^{ème} sem 2004</i>
<i>Différencier la répartition de l'enveloppe de flexibilité</i>	<i>DPEI</i>	<i>Soit au prorata du quota, soit sur les 100.000 premiers litres par producteur, soit selon la valorisation beurre - poudre et PGC à faible VA, soit autres critères</i>	<i>à expertiser</i>
<i>Meilleure récupération des sous réalisations</i>	<i>1. DPEI - ONILAIT – Commission européenne 2. CDOA</i>	<i>1- Révision à moyen terme du règlement 1788/2003 : relever à 90 % le seuil de prélèvement des sous réalisations 2- réduire au maximum les possibilités de recours</i>	<i>1- à expertiser 2- 2^{ème} sem 2004</i>
<i>Accélérer la cession des droits à produire</i>	<i>DPEI ONILAIT Groupe de travail</i>	<i>Favoriser le rachat partiel des quotas via les ACAL : conventions de restructurations des régions ou départements avec l'ONILAIT</i>	<i>à expertiser projet de décret modif D-1353 de nov. 02</i>

Image et promotion des produits laitiers			
Reconquérir l'axe santé	ONILAIT CNIEL - DGS	Diffusion des connaissances relatives aux éléments nutritionnels présents dans les produits laitiers vers les relais d'opinion (presse, milieux médicaux) et la population scolaire (dans le cadre du PNNS)	2 ^{ème} sem 2004
Mieux valoriser les fromages français à l'export (qualité, diversité, savoir faire)	ONILAIT CNIEL	1- Promotion à amplifier (CEI, bassin méditerranéen ...) 2- Renforcer l'image laitière de la France à l'étranger, dont le grand export	2 ^{ème} sem 2004
Renforcer l'image laitière des pays européens, (s/r réalisme)	DPEI ONILAIT CNIEL	1- Mise en place de partenariats avec d'autres pays européens 2- Obtenir de la Commission européenne la possibilité de financer à 100% des campagnes en faveur de la "laiterie Europe"	2 ^{ème} sem 2004
Recherche et innovation – 5 à 10 ans			
Maîtrise des systèmes d'élevage durables	Institut de l'élevage/INRA	Réduction des acides gras saturés /adaptation qualitative par l'alimentation et la génétique - Mise au point de systèmes de production économes et respectueux de l'environnement	2005
Traçabilité et ingénierie des données	Institut de l'élevage	Automatisation des enregistrements	2005
R&D nutrition –santé	INRA INSERM	Recherche sur les allergies./ impact des bactéries lactiques et des probiotiques sur la flore intestinale – disposer d'arguments fondés pour mettre en avant les qualités nutritionnelles du lait	2005
Maîtrise des procédés sous l'angle des coûts	Industriels +pôles de compétences	Améliorer les process (y compris pour effluents) en termes de régularité des productions et d'améliorations du rendement	2005
Sécurité sanitaire et hygiène	Institut de l'élevage INRA -GTV -ARILAIT	Identification des facteurs de risque et de maîtrise de la contamination des laits en élevage	2005
Comportement du consommateur	Chercheurs en sciences humaines	Compréhension globale des choix alimentaires par les consommateurs	2005
Lieu de concertation unique	Interprofession-INRA-INSERM	GIS AMALTHEE	immédiat
Pôle de compétence	Agrocampus Rennes, INRA et partenaires	Autour du CEREL qui a un savoir faire à valoriser pour co-construire les projets de R et D avec les partenaires industriels et pour intégrer les connaissances pour l'action (Unités mixtes technologiques)	
Création de relais de diffusion et de transfert	Institut de l'élevage - chambres d'agriculture ENIL+ARILAIT	1-Maintenir les compétences sur les techniques de production 2-Réponse aux problèmes nutritionnels, sanitaires, bien-être 3-renforcer le transfert des savoirs	2 ^{ème} sem 2004
Projets de recherches développement		Voir tableau annexé au compte rendu de travail R&D p 73	